



CONCOURS NATIONAL  
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Contribution de la classe de Terminale 3

# **Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe - 1944.**

## Qui étaient les 42 déportés juifs de la Sarthe en 1944 ?

A partir du mois de juin 1942, les services de la Sipo-SD (la Gestapo) et des SS furent chargés de rechercher et d'arrêter tous les Juifs. Le 12 juillet, le Service allemand des affaires juives lança l'opération « Vent Printanier » visant à déporter les Juifs des territoires occupés de l'Ouest de l'Europe dans le cadre de sa politique d'extermination systématique des Juifs.

La France devant livrer 110 000 Juifs dans l'année 1942, l'administration française se mit au service de la politique de l'Allemagne nazie : les Juifs, enfants compris, furent recherchés, arrêtés par la police et la gendarmerie française, acheminés dans les trains de la SNCF vers des camps de concentration sur le territoire français avant d'être déportés par les nazis vers les centres de mises à mort d'Europe de l'Est.

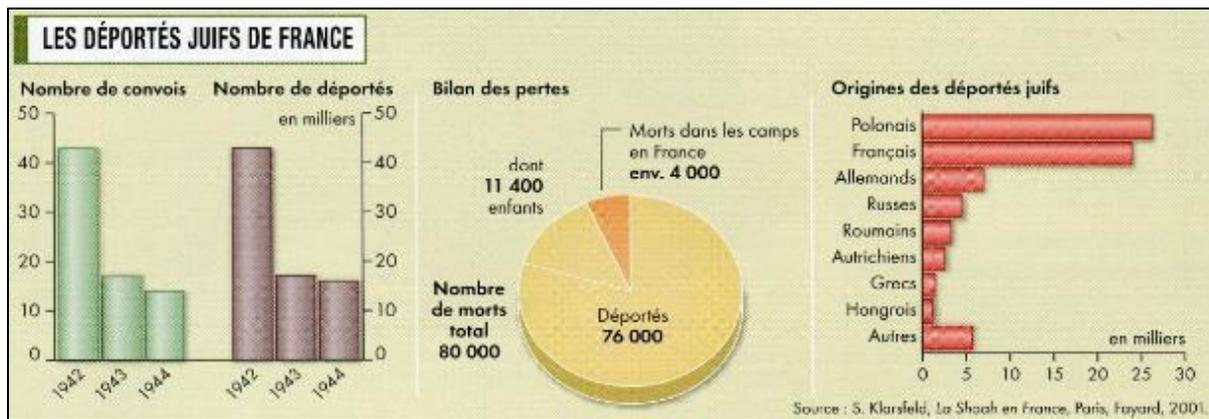
Dès le mois de Juillet 42, les premières rafles de Juifs furent orchestrées et effectuées, à la demande des Allemands, par la police française. Ainsi, la Rafle du Vel d'Hiv à Paris, le 16 juillet 1942, permit l'arrestation puis la déportation de 13 152 hommes, femmes et enfants. Le même jour, en Sarthe, 57 Juifs furent arrêtés par la police française dont 34 domiciliés au Mans. Ils rejoignirent 767 autres Juifs de l'Ouest à Angers où ils furent parqués au Grand séminaire. Le 20 juillet 1942, 815 personnes parmi lesquelles 117 enfants (dont 6 de la Sarthe) quittèrent Angers pour Auschwitz par le convoi n° 8.

Progressivement, les arrestations se multiplièrent, s'étendirent à une grande partie du territoire conduisant à la déportation de 75 721 Juifs, dont près de 11 000 enfants entre mars 1942 et août 1944. Dans ce sinistre bilan, les travaux de recensement effectués par M. Yves Moreau font état de la déportation de 266 personnes sur la même période.

	Nombre de déportés juifs		Nombre de convoi concernés
<b>1942</b>	138	52%	9
<b>1943</b>	86	32%	11
<b>1944</b>	42	15%	5

*Les déportés Juifs de la Sarthe*

En Sarthe, c'est en 1944 que le nombre de déportés fut le moins important avec 42 personnes déportés dans 5 convois différents entre le 20 janvier et le 31 juillet 1944. Ce constat est conforme à ce que l'on peut constater dans le reste du pays où après les grandes vagues d'arrestation de l'année 1942, le nombre de déportés se réduit. Toutefois, en 1943 et 1944, les rafles se poursuivirent sur l'ensemble du territoire y compris après le débarquement de Normandie et la libération progressive du territoire puisque le 79<sup>e</sup> et dernier convoi de déportés quitta Paris le 17 août 1944, quelques jours avant la libération de la capitale.



In *Atlas de la Shoah*, Editions Autrement, 2014

Il apparaît donc clairement que l'année 1944, année de la libération quasi-générale de la France, est marquée par la poursuite de la déportation des Juifs de France. A travers ce travail de recherche, nous avons souhaité comprendre qui étaient les 42 Juifs sarthois déportés entre le 20 janvier et le 31 juillet 1944.

Afin de suivre la trace des déportés juifs de Sarthe nous avons réalisé un travail de recherche à partir des documents d'archives mis en ligne par Yves MOREAU sur son site *Les déportés juifs de la Sarthe*.

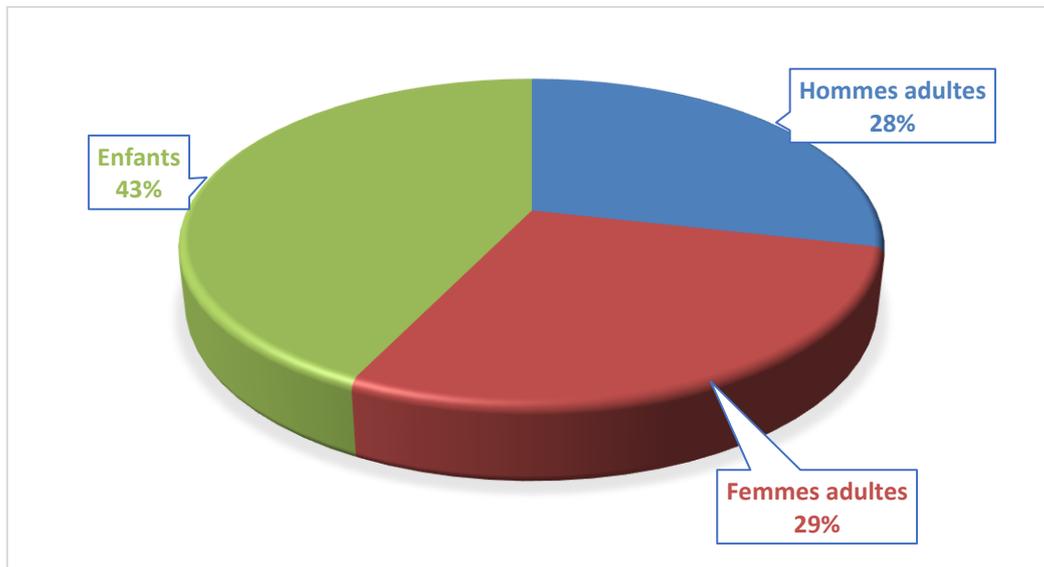
A travers ce travail, nous avons voulu montrer qu'il n'y a pas eu 73 800 Juifs déportés en France pendant la Seconde Guerre Mondiale mais 1 + 1 + 1 ... Nous avons souhaité rendre à chaque déporté son identité en restituant ce qu'était leur quotidien avant la guerre, les persécutions qu'ils ont subies et leur sort à l'issue de la déportation vers l'Europe de l'Ouest.



Rencontre avec M. Yves MOREAU, le 4 mars 2022

### ■ 24 adultes et 18 enfants déportés

Les déportés juifs sarthois de l'année 1944 étaient majoritairement des adultes : 12 hommes et 12 femmes âgés de 24 à 77 ans. Toutefois, 18 déportés étaient des enfants de moins de 16 ans. La plus jeune était la petite Rachel SOKOLOWSKI âgée de seulement 16 mois lors de son assassinat dans les chambres à gaz d'Auschwitz.



### ■ Des déportés majoritairement français

Alors que durant la première année de la déportation, les autorités concentrèrent leurs efforts pour déporter les Juifs de nationalité étrangère, après l'été 1943 et l'arrivée à la tête du Camp de Drancy d'Aloïs Brunner, les Allemands élargirent la déportation aux Juifs de nationalité française.

Ce phénomène se constate en Sarthe puisque pour l'année 1944, 30 des 42 déportés étaient nés en France et étaient donc français de naissance. Les 12 autres déportés étaient principalement originaires d'Europe de l'Est : Turquie (8), Pologne (3) et Roumanie (1). 5 d'entre eux obtinrent la nationalité française par décret suite à une demande de naturalisation dans le courant des années 30.

### ■ Peu de déportés vivaient en Sarthe avant la guerre

La très grande majorité des déportés de l'année 1944 n'habitaient pas dans la Sarthe avant la guerre. Seule la famille ADILA et Marthe SIMON résidaient au Mans avant 1939 auxquelles il convient d'ajouter deux personnes venues passer leur retraite en Sarthe après une carrière professionnelle à Paris : Marguerite ARON (Solesmes) et Robert ALCALAY (Chahaignes).

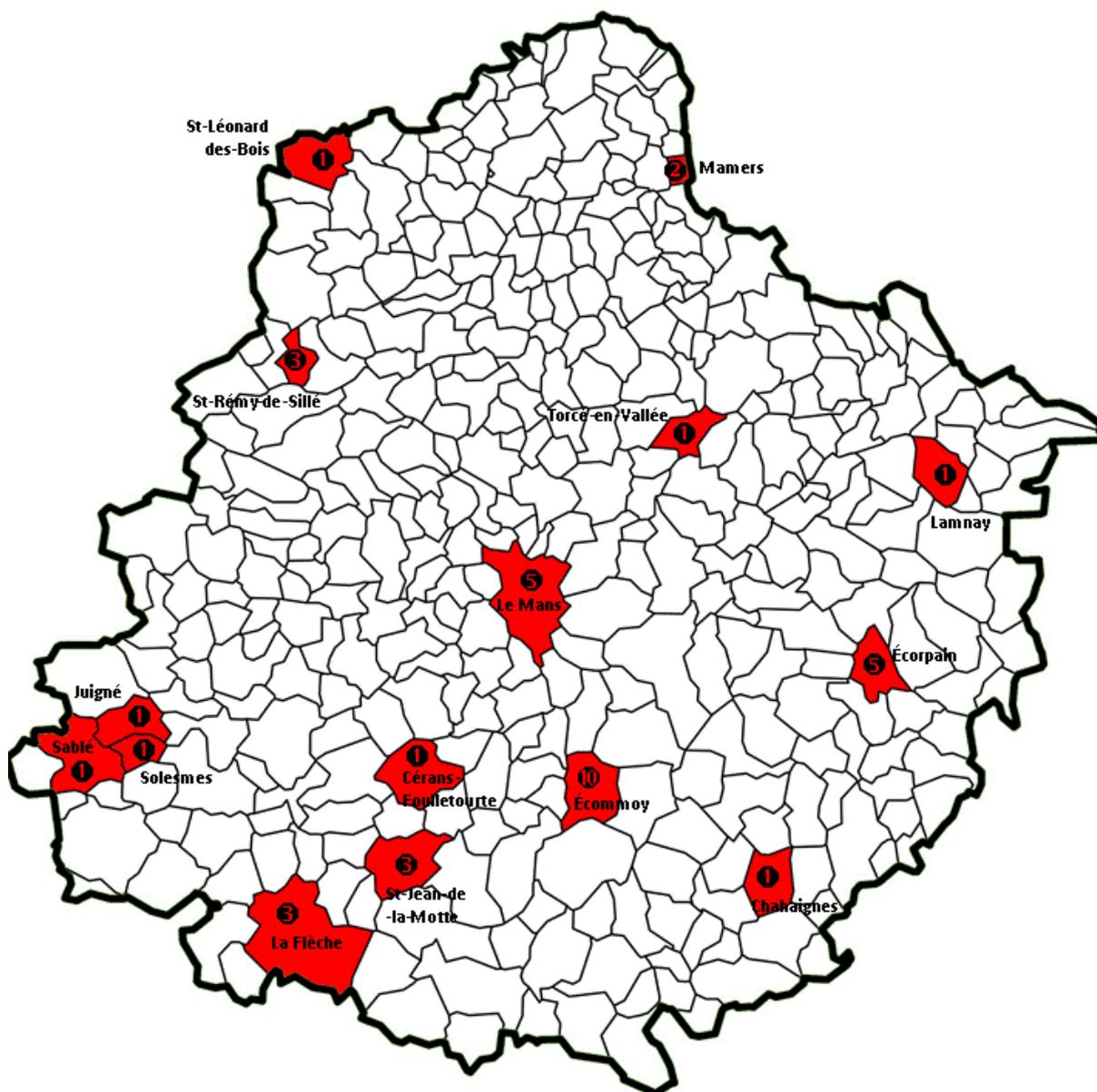
Les autres déportés de l'année 1944 résidaient donc dans un autre département avant le début du conflit. 6 d'entre eux étaient originaires de l'Est de la France et avaient trouvé refuge en Sarthe (ou en Mayenne pour la famille CAHEN) suite à l'expulsion des résidents Juifs d'Alsace Lorraine mise en œuvre dès le 16 juillet 1940 en application du plan de germanisation des territoires annexés au Reich.

Deux familles (DAVY et BASSAN) étaient originaires de Saint-Brieuc dans les Côtes-du-Nord (Bretagne) dont elles furent refoulées au début du mois d'avril 1942 sur ordre de la Kommandantur de cette ville. Les deux couples et leurs enfants furent alors placés en résidence surveillée à Ecommoy où ils devaient quotidiennement signaler leur présence à la mairie.

## Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe

Les 18 autres déportés de l'année 1944 étaient originaires de Paris. C'était majoritairement des enfants placés par leurs parents dans des familles sarthoises afin de les mettre à l'abri de la guerre et des persécutions. Ce fut, notamment, le cas des enfants ZAKS placés dans une famille de la Flèche et les enfants SONNENBLICK placés à Evallé puis Écorpain dans le canton de Saint-Calais. André SALOMON, déporté originaire de Paris, mérite une attention toute particulière car il fut arrêté en Sarthe alors qu'il se trouvait de passage à Lamnay pour une mission de renseignements pour la résistance.

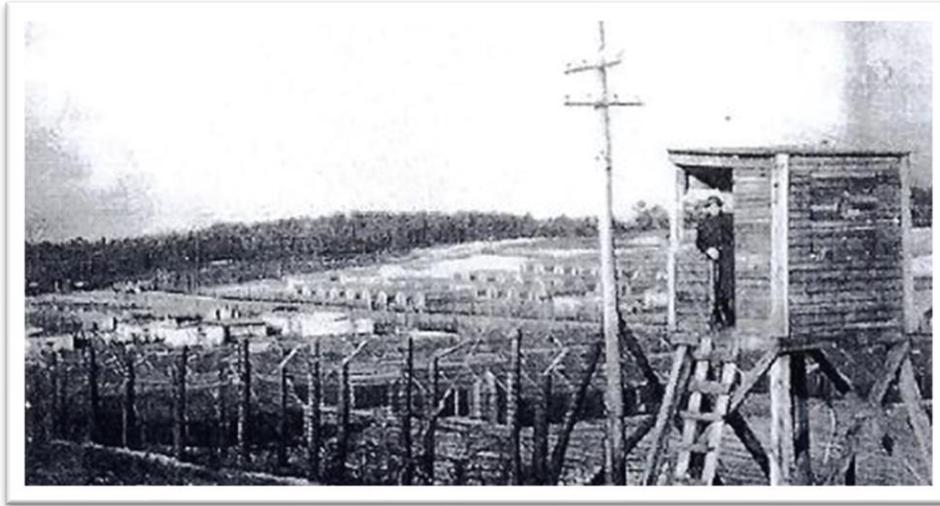
Seulement, 5 déportés habitaient au Mans au moment de leur arrestation, un chiffre probablement limité par le fait que les Juifs manceaux avaient fait l'objet de deux grandes vagues d'arrestation en 1942 et 1943. Les déportés de l'année 1944 habitaient donc principalement dans des communes rurales : Écommoy (10), Écorpain (5), Saint-Jean-de-la-Motte (3), Saint-Rémy-de-Sillé (3), La Flèche (3). Deux d'entre eux, Laura et Simon CAHEN, ne résidaient pas en Sarthe mais à Château-Gontier en Mayenne ; ils sont, toutefois, répertoriés comme déportés sarthois du fait de leur passage au camp d'Auvours.



*Lieux de résidence des Juifs déportés en 1944*

### ■ 22 déportés arrêtés dès l'année 1942 puis relâchés

Près de la moitié des déportés de l'année 1944 furent arrêtés dès l'été 1942 et internés au Camp de Mulsanne où les Allemands avaient transformé le cantonnement allié en un camp de prisonniers de guerre puis un camp de transit pour des familles de Juifs raflées en Sarthe et en Mayenne et enfin un camp d'internement de nomades (gens du voyage). Toutefois, ils furent relâchés assez rapidement échappant de fait aux premiers convois de déportations.



*Le camp d'internement de Mulsanne, site internet de la ville de Mulsanne*

Plusieurs familles (ADILA, BASSAN, DAVY et FÉRAC) bénéficièrent assez rapidement d'une mesure de clémence du fait de leurs origines turques ; la Turquie étant alors alliée du IIIe Reich, les autorités allemandes avaient décidé de ne pas procéder à leur déportation.

Les autres déportés libérés étaient six enfants qui furent ensuite internés à Drancy avant d'être pris en charge par l'UJF échappant ainsi également à une déportation immédiate.

### ■ La rafle du 26 janvier 1944 concerne la moitié des déportés

A la fin de l'année 1943, le régime de Vichy se radicalisa avec la volonté d'accélérer la déportation des Juifs de France. Ainsi, le 25 janvier 1944, le directeur général de la Police nationale demanda à « tous les préfets de zone Sud de communiquer à la Sipo-SD, au siège de chaque préfecture, la liste des juifs étrangers et français ». La même mesure fut appliquée en zone Nord. Partout à travers le pays, des Juifs furent alors arrêtés dans la nuit du 25 au 26 janvier 1944. La Sarthe n'échappa pas à cette vague d'arrestation, 29 Juifs résidants dans le département furent arrêtés par la Feldgendarmerie.

Tout d'abord, rassemblés à la Prison du Vert-Galant au Mans, les Juifs arrêtés furent transférés, le même jour, au camp d'Auvours où ils arrivent aux alentours de 23 heures. Ils furent rejoints à Auvours par Laura et Simon CAHEN, arrêtés à Château-Gontier (Mayenne).

Après quelques jours de détention à Champagné, les 31 prisonniers furent ensuite internés au Camp de Drancy à partir du 30 janvier. A l'exception d'Elisa CAHEN D'ANVERS que sa sœur tenta en vain de faire libérer, ils furent ensuite déportés par le convoi n°68 parti de la gare de Bobigny le 10 février 1944 à destination d'Auschwitz avec 1 500 déportés dont 295 enfants.

Arrivés en Pologne, à l'exception de Mirla MINCES, tous les déportés sarthois furent dirigés vers les chambres à gaz de Birkenau où ils périrent le 15 février 1944.

## Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe

Les autres déportés de l'année 1944 furent arrêtés entre février et juillet dans des circonstances toutes différentes les unes des autres. On peut notamment citer le cas de Jacques NEUWIRTH, jeune homme de 24 ans, arrêté à Sablé-sur-Sarthe le 18 février 1944 alors qu'il venait pour s'y marier.

### ■ La rafle des enfants de l'UGIF en juillet 1944

Comme nous l'avons vu précédemment, parmi les enfants placés par leur famille dans la Sarthe, 6 d'entre eux furent arrêtés en 1942 puis transférés à Drancy où ils furent relâchés puis pris en charge par l'UGIF. Il s'agissait de Marie KRAJZELMAN, âgée de 7 ans et des 5 enfants de la famille SONNENBLICK âgés de 2 à 9 ans.

L'Union Générale des Israélites de France (UGIF) fut créée par la loi du 29 novembre 1941 pour « assurer la représentation des Juifs auprès des pouvoirs publics ». C'est elle qui obtint en 1942 la libération de 817 internés, surtout des enfants comme dans l'exemple des 6 enfants en provenance de la Sarthe. L'UGIF décida de prendre en charge les enfants libérés dans des maisons d'enfants situés à Paris et en banlieue. Une imprudence coupable de la part de l'UGIF qui n'a pas dispersé les enfants, avec pour résultat les rafles et les déportations de juillet 1944.

A l'été 44, Aloïs Brunner, le commandant du camp de Drancy, pressé par l'avancée des troupes alliées depuis le débarquement du 6 juin 1944 et aidé par la confusion qu'entraîne l'attentat raté contre Hitler le 20 juillet, en profita pour poursuivre jusqu'au bout sa folie meurtrière. Il tint à ne laisser aucun enfant juif derrière lui et procéda à des rafles là où il était sûr de trouver les enfants : dans les maisons d'enfants de l'UGIF. Plus de 300 enfants (dont 18 nourrissons et 217 enfants âgés de 1 à 14 ans) furent arrêtés, emmenés à Drancy puis déportés dans le convoi n° 77, dernier grand convoi de la « Solution finale » qui partit de Drancy le 31 juillet avec près de 1 300 juifs. A l'arrivée à Auschwitz-Birkenau, le 3 août 1944, 847 déportés furent envoyés directement dans les chambres à gaz dont nos 6 petits sarthois. Ils furent les derniers déportés sarthois à périr à Auschwitz.

### ■ Drancy, plaque tournante de la déportation des Juifs sarthois

Les Juifs sarthois de l'année 1944 furent d'abord internés à Drancy avant d'être déportés par l'un des 5 convois en direction de l'Europe de l'Est. Cela illustre bien le rôle central joué par Drancy dans la déportation des Juifs de France.



*Le camp d'internement de Drancy*

En effet, de 1941 à 1944, le camp d'internement de Drancy était la plaque tournante de la politique de déportation antisémite en France. Neuf Juifs déportés de France sur dix passèrent par le camp de Drancy avant d'être déportés depuis la gare du Bourget (1942-1943) puis la gare de Bobigny (1943-

1944). Il était installé dans un vaste bâtiment formant un U du quartier d'habitation HLM dit la « cité de la Muette ». La forme du bâtiment se prêta facilement à sa transformation en camp d'internement : des miradors furent installés aux quatre coins de la bâtisse, dès lors entourée de barbelés.

### ■ Auschwitz, unique lieu de destination des déportés sarthois de 1944

Il y eut 79 convois de la déportation de Juifs partis de France sur trois années. Si quelques convois furent orientés vers le Centre de mise à mort de Sobibor (n°50 à 53) ou celui de Kaunas en Lituanie (n°73), la très grande majorité des convois furent dirigés vers le camp d'Auschwitz. C'est le cas des 5 convois déportant les Juifs sarthois en 1944.



*Maquette d'un complexe d'extermination d'Auschwitz – Birkenau, Musée d'Etat d'Auschwitz*

A leur arrivée, seuls 3 des déportés sarthois furent sélectionnés pour le travail forcé probablement en raison de leur âge. Tous les autres furent systématiquement assassinés dans les chambres à gaz de Birkenau.

Déportés ensemble par le convoi 70 le 27 mars 1944, Jacques NEUWIRTH (24 ans) et Beno GROSSMAN (26 ans) furent internés au Camp de Monowitz où IG-Farben avait installé une usine de production de caoutchouc. Comme en témoigne Primo LÉVY dans *Si c'est un homme*, les conditions de vie et de travail y étaient effroyables réduisant considérablement l'espérance de vie des déportés. Ce fut le cas de ces deux déportés qui périrent à Auschwitz seulement deux mois après leur arrivée.

Mirla MINCES (40 ans), déportée le 10 février 1944, fut également sélectionnée pour le travail forcé à l'arrivée du convoi 68 à Auschwitz. Probablement évacuée d'Auschwitz le 26 janvier 1944, la veille de la libération du camp par les soviétiques, elle fut ensuite internée à Bergen-Belsen avant d'être libérée le 26 mai 1945 sans que l'on connaisse précisément son parcours. On retrouve sa trace ensuite à Saint-Léonard des bois le 31 août 1945 où le maire de la commune lui délivra un certificat d'indigence.

## Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe

Nom du déporté	Année de naissance	Commune de résidence en 1944	Date d'arrestation	Convoi	Date de départ	Date de mort
ADILA Charles	1928	Le Mans	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
ADILA Daniel	1894	Le Mans	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
ADILA Virginie	1895	le Mans	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
ALCALAY Robert	1867	Chahaignes	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
ARON Marguerite	1873	Solesmes	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
BASSAN Robert	1898	Ecommoy	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
BASSAN Henri	1938	Ecommoy	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
BASSAN Klara	1903	Ecommoy	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
BASSAN Michel	1938	Ecommoy	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
BLOCH André	1894	Mamers	15/02/1944	70	27/03/1944	30/03/1944
CAHEN D'ANVERS Elisa	1874	Juigny	26/01/1944	70	27/03/1944	15/04/1944
CAHEN Laura	1879	Château-Gontier	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
CAHEN Simon	1878	Château-Gontier	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
DAVY Israël	1906	Ecommoy	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
DAVY Joseph	1937	Ecommoy	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
DAVY Léon	1937	Ecommoy	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
DAVY Maurice	1931	Ecommoy	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
DAVY Roger	1941	Ecommoy	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
DAVY Rosa	1906	Ecommoy	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
FAJGENBAUM Idessa	1902	Paris	Déc. 1943	66	20/01/1944	25/01/1944
FERAC Ménahim	1888	Le Mans	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
GROSSMAN Beno	1918	Mamers	27/04/1905	70	27/03/1944	22/05/1944
HERSZBAUM Yvonne	1915	Torcé en Vallée	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
ISRAEL Jeanne	1893	St-Rémy-de-Sillé	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
ISRAEL Jules	1881	St-Rémy-de-Sillé	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
ISRAEL Myrtil	1886	St-Rémy-de-Sillé	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
KRAJZELMAN Marie	1935	Cérans-Foulletourte	22/07/1944	77	31/07/1944	05/08/1944
MINCES Mirla	1904	St-Léonard-des-bois	26/01/1944	68	10/02/1944	Survivante
NEUWIRTH Jacques	1920	Sablé	18/02/1944	70	27/03/1944	23/05/1944
SALOMON André	1898	Lamnay	11/05/1944	76	30/06/1944	04/07/1944
SIMON Marthe	1892	Le Mans	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
SOKOLOWSKI Denise	1932	St-Jean-de-la-Motte	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
SOKOLOWSKI Liba	1908	St-Jean-de-la-Motte	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
SOKOLOWSKI Rachel	1942	St-Jean-de-la-Motte	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
SONNENBLICK Jacques	1937	Ecorpain	25/07/1944	77	31/07/1944	05/08/1944
SONNENBLICK Liliane	1938	Ecorpain	25/07/1944	77	31/07/1944	05/08/1944
SONNENBLICK Marthe	1934	Ecorpain	25/07/1944	77	31/07/1944	05/08/1944
SONNENBLICK Myriam	1933	Ecorpain	25/07/1944	77	31/07/1944	05/08/1944
SONNENBLICK Simone	1940	Ecorpain	25/07/1944	77	31/07/1944	05/08/1944
ZAKS Claudette	1938	La Flèche	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
ZAKS Daniel Robert	1934	La Flèche	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944
ZAKS Eliane	1940	La Flèche	26/01/1944	68	10/02/1944	15/02/1944

1	<b>Daniel, Virginie et Charles ADILA</b>	
	Arrêtés le 26 janvier 1944 au Mans Déportés par le convoi 68 le 10 février 1944 Morts en déportation à Auschwitz	

Durant la Seconde Guerre mondiale de 1939 à 1945, un grand nombre de juifs habitaient dans la Sarthe, notamment au Mans. Aujourd'hui, leur histoire est souvent oubliée. La famille ADILA est une famille composée de 3 personnes, Daniel, Virginie et leur fils Charles.



Archives Départementales de la Sarthe

Daniel ADILA, né le 8 août 1894 à Constantinople en Turquie, est de nationalité turque. Il a fait 4 ans de guerre (1914-1918) dans l'armée turque et est arrivé en France le 8 août 1921 par le poste frontière de Marseille. Il exerce son métier de tailleur de 1921 jusqu'en 1933 époque à laquelle il s'établi comme marchand forain. Il possédait un commerce au 56 rue de la Pelouse au Mans. Après son récépissé de déclaration de marchand ambulant du 29 janvier 1934, il habite 5 rue des Champs au Mans puis 42 rue Nationale à partir de 1937.

Virginie ADILA née CAPUANO, née le 15 avril 1895 à Constantinople Turquie, est également de nationalité turque. Elle exerce la profession de sténotypiste. Arrivée en France le 12 juillet 1920, elle se marie à Daniel à une date inconnue. Ensemble, ils ont un fils, Daniel, né le 4 avril 1928 à Paris dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement ; né en France, il est de nationalité française.

A partir de juin 1940, La France est vaincue et divisée entre la zone libre et la zone occupée par les Allemands dont la Sarthe. Du fait de la politique antisémite de Vichy et des Allemands, les Juifs sont soumis à de nombreuses mesures de persécutions créant une anxiété permanente d'autant plus dans la zone occupée qui était sous la surveillance de la Police allemande ainsi que la police française aux ordres de l'occupant.

C'est ainsi que la famille ADILA ressent les premières contraintes de l'occupation avec le recensement des israélites du 17 octobre 1940, le 15 mai 1941 puis le 15 septembre 1941. En juin 1941, le commerce de Daniel ADILA est liquidé dans le cadre de la mise en œuvre de l'aryanisation de l'économie à travers la spoliation des biens juifs. Le 13 décembre 1941, l'inspecteur des Renseignements Généraux Hervé QUIMRECH vérifie la présence de la famille ADILA à son domicile. Enfin, les trois membres de la famille reçoivent chacun 3 étoiles jaunes.

## Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe

Dans la nuit du 8 au 9 octobre La famille ADILA est arrêtée par la Police allemande et emmenée au camp de Mulsanne où ils sont internés jusqu'au 14 octobre. A cette date, ils sont relâchés car de nationalité turque, pays alors allié à l'Allemagne. Cependant, Daniel le père se fait confisquer ses papiers d'identité ; il est alors obligé de faire une demande de restitution au préfet. La famille ADILA figure sur un dernier recensement le 8 octobre 1943.

Le 26 janvier 1944, ils sont de nouveau arrêtés par la Police française et emmenés à la prison du Vert Galant au Mans vers 21h avant de rejoindre le camp d'Auvours à Champagné deux heures plus tard. Cette fois-ci, ils ne sont pas relâchés mais déportés vers le camp de Drancy qui de 1941 à 1944 était la plaque tournante de la politique de la déportation des Juifs en France. Ils y arrivent le 30 janvier 1944 et sont internés sous les matricules 13 370 à 13 772.

Ils sont ensuite déportés à Auschwitz par le convoi n°68 qui part de la gare de Paris-Bobigny le 10 février 1944 emportant avec lui 1 502 déportés, selon la liste établie au camp de Drancy. Le train est exceptionnellement long puisqu'il compte beaucoup plus de passagers que la moyenne habituelle. Ce train est dirigé par la SNCF jusqu'à la frontière franco-allemande à Novéant-sur-Moselle, une commune en Lorraine annexée, rebaptisée Neuburg an der Mosel. À Neuburg, l'équipe française est remplacée par du personnel des chemins de fer allemands de la Reichsbahn. Le train continue sa route vers la Pologne.

Le convoi arrive à Auschwitz le 13 février 1944. A leur arrivée, 236 hommes et 61 femmes sont sélectionnés pour les travaux forcés. Les 1 229 déportés restants sont gazés dès leur arrivée ; c'est le cas de la famille ADILA qui meurt en déportation, gazée le 15 février 1944.

2	<b>Robert ALCALAY</b>	
	Arrêté le 26 janvier 1944 à Chahaignes Déporté par le convoi 68 le 10 février 1944 Mort en déportation à Auschwitz	

L'histoire de Robert ALCALAY est l'histoire d'un homme qui a tout donné pour la France et qui s'est toujours considéré comme français malgré ses origines juives. Malheureusement, l'arrivée de la guerre bouleversa sa vie car il fut alors reconnu comme juif.

Robert ALCALAY est né le 13 février 1867 dans une ville nommée Salonique alors comprise dans l'Empire Ottoman. Il est le fils de Daniel ALCALAY et de Sigoura Rachel COHEN. Il fut par la suite naturalisé français le 15 juin 1926. Durant sa vie en France, il vécut à Paris 47 ans où il travaillait en tant qu'agent d'assurance. Au moment de la retraite, il vint s'installer en Sarthe plus précisément au Patis Gibault à Chahaignes. Il y vivait avec sa femme, Marie VÉNUAT née le 7 mars 1869 à Toury-Lurcy (Nièvre). Sa femme était de confession catholique, elle était sourde et ne savait ni lire ni écrire. Ensemble, ils eurent deux enfants dont un qui portait le prénom de Robert et travaillait dans les mines. Robert et Marie vécurent ensemble durant 50 ans mais sans être mariés légalement aux yeux de la loi. Quand il était à Paris, Robert ALCALAY cumulait 72 heures de travail hebdomadaires ce qui explique ses problèmes de santé à partir de 1942 qui le contraignaient à rester au lit et d'aller très régulièrement aux toilettes avec d'horribles souffrances.



*Le Patis Gibault à Chahaignes, Photo Y. MOREAU*

Durant l'occupation, Robert ALCALAY fut victime de nombreuses persécutions. Il reçut trois étoiles jaunes, le 19 juin 1942 et subit des contrôles par les autorités Allemandes. Ainsi, le 22 décembre 1941, il reçut la visite de deux gendarmes allemands pour vérifier s'il ne possédait pas un poste de TSF car les Juifs n'avaient pas le droit d'écouter la radio. Dans plusieurs de ses lettres au Préfet, Robert ALCALAY dénonce ces persécutions expliquant même ne pas les comprendre. Ainsi, dans l'une d'entre elle, il dit être israélite mais explique ne pas connaître lui-même la signification de ce mot affirmant n'avoir jamais fréquenté ses coreligionnaires, il confirme n'avoir jamais mis les pieds dans une synagogue et ne pas parler un seul mot d'hébreux. Ces lettres montrent que Robert ALACALY ne

comprend pas ce qui lui arrive et demande quand interviendra la fin de cet horrible cauchemar. Dans la même lettre, il demande au Préfet l'autorisation de se rendre sur Paris pour ses problèmes de santé ; l'autorisation lui sera accordée. Dans une autre lettre où il déclara ses biens, Robert ALCALAY affirma aimer la France plus que tout et qu'il a aidé l'État autant qu'il le pouvait ; il ne comprenait pas pourquoi il était autant persécuté. Ne se considérant pas vraiment comment Juif, il est abasourdi par ces persécutions.

Le 26 janvier 1944, il fut arrêté par la Feldgendarmerie puis emmené à la prison du Vert Galant au Mans où il arriva vers 21 heures. Par la suite, il fut transféré au camp d'Auvours à Champagné vers 23 heures puis à Drancy le 30 janvier 1944 où il fut interné sous le matricule 13 342.

Par la suite, il fut déporté par le convoi 68 à Auschwitz le 10 février 1944. Dès son arrivée au camp, 297 déportés, hommes et femmes, furent sélectionnés pour les travaux forcés. Les 1 229 autres déportés furent gazés. Robert ALCALAY mourut donc en déportation probablement dans les chambres à gaz à 77 ans le 15 février 1944 à Auschwitz.

3	<b>Marguerite ARON</b>	
	Arrêtée le 26 janvier 1944 à Solesmes-sur-Sarthe Déportée par le convoi 68 le 10 février 1944 Morte en déportation à Auschwitz	

Marguerite Elisa ARON, est née le 14 mars 1873 à Paris et est morte le 15 février 1944, à Auschwitz, en Pologne. Elle est professeure, femme de lettres française et auteure d'ouvrages de morale chrétienne.

Elle est également issue d'une grande famille israélite, humaniste et républicaine. Marguerite est la fille d'Adolphe ARON et d'Albertine GAUS, d'origine allemande. Son père est commerçant, mais a surtout un certain goût de l'écriture et de l'histoire : il écrit en 1869 *La Renaissance des émules d'Hiram*. Marguerite ARON est également la nièce d'Henry ARON, qui est journaliste, mais surtout rédacteur en chef du Journal Officiel. Marguerite est aussi la cousine de l'économiste Henri HAUSER.



Archives Roger-Viollet

Ancienne élève de l'École normale supérieure de jeunes filles de Sèvres, dont elle est la 13<sup>e</sup> de sa promotion en 1893, elle mène une carrière dans l'enseignement public pendant plus de 35 ans, à laquelle elle se voue avec une grande ardeur. Après son agrégation de lettres en 1897 et jusqu'à 1908, elle est professeure dans plusieurs villes jusqu'à Paris au Lycée Molière et enfin au lycée Victor Duruy où elle reste de 1917 jusqu'en 1933, soit de ses 44 ans à ses 60 ans.

Femme de lettres, elle publie *Journal d'une Sévrienne* récompensé par le Prix Montyon l'Académie française en 1912. Dans cet ouvrage, Marguerite s'interroge sur le meilleur modèle d'éducation pour les enfants. Elle publie par la suite en 1925, *le triptyque de Solesmes*, petit ouvrage dans lequel elle met en scène trois personnages : le curieux, l'esthète et l'homme de bonne volonté. Marguerite écrit ensuite un certain nombre d'ouvrages dont la plupart sont récompensés par des prix littéraires tels *Un animateur de la jeunesse au XIII<sup>e</sup> siècle* qui obtient le Prix Bordin en 1931.

Marguerite ARON prend ensuite sa retraite en juillet 1933 en tant que professeur honoraire du lycée Victor Duruy. En 1936, elle quitte Paris pour s'installer à Solesmes dans la Sarthe où elle y achète une

maison proche de l'Abbaye Bénédictine Saint-Pierre de Solesmes, pour y passer ce qu'elle pense être une retraite paisible. On peut alors penser que sa profession, qu'elle exerce avec une grande dévotion, l'a énormément épuisé.



SOLESMES (Sarthe). — L'Abbaye Saint-Pierre  
*Carte Postale (ancienne) - L'Abbaye Saint-Pierre, Geneanet*

Mais durant la Seconde guerre mondiale, de 1940 à 1942, les autorités allemandes prennent plusieurs mesures discriminatoires envers les populations juives vivant en zone occupée.

À l'automne 1940, ils mettent en place un recensement des Juifs qui oblige les Juifs à se déclarer comme tels entre le 3 et le 20 octobre 1940 dans les commissariats de police et sous-préfectures. Les renseignements obtenus sont alors recueillis par la préfecture de police, qui constitue, sous la direction d'André TULARD, un ensemble de quatre fichiers (alphabétique, par nationalités, par adresses, par professions) représentant au total 600 000 fiches. Il a été ensuite transmis à titre gracieux à la Gestapo qui utilise le fichier pour l'organisation de l'arrestation des Juifs à partir de 1942.

À partir du 29 mai 1942, une ordonnance allemande impose alors aux Juifs le port de l'étoile jaune par tous les Juifs de plus de 6 ans, en application le 7 juin. Le port obligatoire de l'étoile jaune marque le début l'affichage au grand jour de la politique de persécution et d'une prise de conscience de celle-ci par un public qui pouvait jusqu'alors feindre de l'ignorer.

Marguerite reçoit ainsi 3 étoiles jaunes, le 27 juillet 1942. Elle les reçoit d'une manière assez particulière : en effet, elle pense au départ que les étoiles jaunes sont portées seulement par les étrangers, principalement dans les agglomérations urbaines. Souhaitant se plier aux règles, elle ne peut malheureusement pas se déplacer : son âge (bientôt 70 ans) et sa santé rendent impossible tout déplacement ; elle sollicite alors de l'administration l'envoi sous enveloppe, contre un remboursement du dit insigne. Pour cela, le sous-préfet lui demande son nom et prénom, la date et le lieu de naissance, la religion de ses parents et la durée de son séjour interrompu en France.

Elle est baptisée catholique, mais est quand même considérée comme juive du fait que ses parents étaient eux-mêmes juifs. Le recensement des Israélites qui précise pourtant qu'elle n'appartient pas à la religion juive, montre que trois de ses ascendants (père, grand-père, grand-mère) sont des Israélites non-pratiquants.

## Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe

Vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, en 1944, le maire de Solesmes de l'époque, M. Gustave LABBEZ, réquisitionne la maison de Marguerite afin d'y loger des officiers allemands. Ceux-ci découvrent ses origines juives. De ce fait, Marguerite est alors arrêtée par la Gestapo, le matin du 26 janvier 1944. Elle ne porte pas d'étoile jaune. Le révérend Père DOM COZIEN, abbé de l'Abbaye de Solesmes de 1921 à 1960, se rendit à la Kommandantur mancelle et s'efforça d'intervenir en plaidant pour qu'on la relâche, mais rien n'y fit. Marguerite Aron est emmenée au camp d'Auvours à Champagné à 12 km du Mans qui sert de "dulag", c'est-à-dire de camp de transit, puis arrive au Camp de Drancy en Seine-Saint-Denis, le 30 janvier 1944 soit 4 jours après son arrestation ; sous le matricule 13 355. Et elle est détenue au camp de Drancy pendant 10 jours. Puis Marguerite Aron part de Drancy le 10 février 1944 par le convoi numéro 68 vers Auschwitz où elle arrive le 13 février 1944.

Pour rappel, il y eut 79 convois de la déportation de Juifs partis en France sur trois années, notamment depuis le camp de Drancy et à destination d'Auschwitz. Ils étaient principalement composés de personnes présumées comme étant de religion, d'appartenance ou d'ascendance juive.

Le convoi 68 lui, part de la gare de Paris-Bobigny, le 10 février 1944, et emporte avec lui 1 502 déportés selon la liste établie au camp de Drancy avant le départ. Parmi les déportés, comme pour toute la 3<sup>e</sup> période, se trouvent un grand nombre de Juifs de nationalité française. Le convoi 68 arrive à Auschwitz le 13 février 1944. 236 hommes sont alors sélectionnés pour les travaux forcés et tatoués des numéros 173708 à 173 917, ainsi que 61 femmes qui sont tatouées des numéros 75340 à 75 400. Les 1 229 déportés restants sont gazés dès leur arrivée. Marguerite ARON succombe à l'âge de 71 ans dans les chambres à gaz, le 15 février 1944.

Depuis 2001, la municipalité de Solesmes a fait apposer une plaque de commémoration sur la façade de son domicile pour lui rendre hommage régulièrement. Un livre relate aussi son parcours *De Solesmes à Auschwitz* de Madeleine BERTHON paru aux éditions du Cerf.

Elle figure sur le Mur des Noms du Mémorial de la Shoah. Son nom figure également sur le Mémorial des Déportés de la Sarthe inauguré le 28 avril 2019 au Mans et dans la liste des personnes citées au Panthéon de Paris, Marguerite Aron figure parmi les Écrivains morts pour la France.

<b>4</b>	<b>Robert, Klara, Henri et Michel BASSAN</b>	
	Arrêtés le 26 janvier 1944 à Écommoy Déportés par le convoi 68 le 10 février 1944 Morts en déportation à Auschwitz	

Durant la Seconde Guerre mondiale, des millions de juifs sont déportés et pour la quasi-totalité sont morts dans d'horribles souffrances. Voici l'exemple d'une famille qui illustre l'histoire de ces millions de victimes.

La famille Bassan est une famille juive composée de 4 personnes. Le père Robert Sabaty Bassan est né à Andrinople (ancienne ville de l'Empire Ottoman, actuellement Edirne au Nord-Ouest de la Turquie) le 1er mai 1898. Turque de naissance, il est naturalisé français grâce au décret du 22 janvier 1930. Robert se marie le 15 octobre 1936 à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) avec Klara Mazliya née le 3 juillet 1903 à Izmir dans l'Ouest de la Turquie actuelle. Également, turque de naissance, elle obtient également la nationalité française. Ils ont par la suite eu deux enfants Henri né le 30 décembre 1938 et Michel né le 26 août 1937. Nés tous les deux à Saint-Brieuc, ils sont donc français de naissance.



*Collection Marie Brilleaud*

*Centre de Documentation Juif Contemporain*

La famille Bassan habite à Saint-Brieuc au 2, place de la Cité. Le 8 juin 1940, Robert est mobilisé comme soldat pour la bataille de France et démobilisé le 26 juin 1940, quelques jours après la signature de l'armistice entre la France et l'Allemagne.

A partir de 1940, les autorités allemandes prennent plusieurs mesures discriminatoires envers les populations juives vivant en zone occupée. Ainsi, à l'automne 1940, ils mettent en place un recensement des Juifs qui oblige les Juifs à se déclarer comme tels entre le 3 et le 20 octobre 1940 dans les commissariats de police et sous-préfectures. Ainsi, toute la famille Bassan est recensée en tant qu'israélite le 16 octobre 1940.

Klara Bassan est tailleur. Robert Bassan, lui, exerce la profession de forain, marchand forain, marchand épicier d'après la liste des entreprises juives déclarées. Le 7 décembre 1940, Robert subit la fermeture administrative du magasin et la saisie du stock de marchandises dans le cadre de l'aryanisation des biens qui se met en place. En effet, à l'instar de l'Allemagne, en zone occupée, l'État français met en œuvre à partir de Juillet 1941, « l'aryanisation » de l'économie à travers la spoliation des biens juifs. On estime à 10 000 le nombre d'entreprises confisquées aux Juifs et placées sous le contrôle d'administrateurs de biens juifs sous l'Occupation. Cela concerne aussi bien de grandes entreprises

## Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe

françaises (Galeries Lafayette, éditions Nathan ...) que d'innombrables et modestes boutiques de coiffure, de tailleurs ou de fripiers...

Durant la Seconde Guerre mondiale, les autorités allemandes et françaises multiplient les lois, ordonnances et règlements contre les Juifs français et étrangers vivants sur le territoire national. Ainsi en France, les juifs sont toujours et encore persécutés.

Début 1942, la famille Bassan est refoulée sur un ordre de la Kommandantur de la ville de Saint-Brieuc et arrivent à La Ferté-Bernard le 8 avril 1942 en Sarthe ; ils y résident provisoirement au 11 place Voltaire. Quelques jours plus tard, tous les membres de la famille ont, sur ordre téléphoné de la Préfecture, quitté La Ferté-Bernard le 17 avril 1942 par le train de 16h11 pour se rendre à Ecommoy leur nouvelle résidence désignée. A Ecommoy en Sarthe, la famille Bassan s'installe au 21 rue Gambetta en résidence surveillée. Ils doivent pointer quotidiennement à la mairie pour s'assurer que la famille était toujours sur la commune d'Ecommoy et pour les obliger à rester là où ils devaient habiter. De plus, à partir du 29 mai 1942, une loi de l'Etat français impose aux Juifs le port de l'étoile jaune par tous les Juifs de plus de 6 ans, en application le 7 juin. Le port obligatoire de l'étoile jaune marque le début l'affichage au grand jour de la politique de persécution et d'une prise de conscience de celle-ci par un public qui pouvait jusqu'alors feindre de l'ignorer. Ainsi, les deux parents Robert et Klara Bassan reçoivent 3 étoiles jaunes.

En juillet 1942, Klara envoie une lettre pour emmener son fils à l'hôpital car il doit être opéré des végétations adénoïdes, l'opération a lieu mais le fils est accompagné à l'hôpital que par une infirmière selon le souhait du chef de la SIPO-SD du Mans qui a refusé que les parents l'accompagnent.

Le 9 octobre 1942, pour la première fois, la famille Bassan est arrêtée et conduite au camp de Mulsanne le même jour. Quelques jours plus tard, ils sont libérés car ils sont considérés comme turcs bien que naturalisés français et sont libérés car à cette époque la Turquie est alliée de l'Allemagne nazie.

Lors de la rafle de la nuit du 26 au 27 janvier 1944, toute la famille est de nouveau arrêtée et emmenée à la prison du Vert galant au Mans. Ensuite le même jour, vers 23h00, ils arrivent au camp d'Auvours à Champagné. On peut noter que nous ne possédons pas d'informations ou de faits marquants sur leur vie entre 1942 et 1944.



*La prison du Vert-Galant dans les années 50*

## Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe

Toute la famille est ensuite internée à Drancy le 28 janvier 1944 sous les matricules 13 357 à 13 360. Ce camp d'internement est la plaque tournante de la politique de déportation antisémite en France d'août 1941 à août 1944. Neuf juifs déportés de France sur dix passent par le camp de Drancy lors de la Shoah.

Ils sont ensuite déportés par le convoi n°68, le 10 février 1944. Il y eut environ 79 convois de déportation de Juifs partis de France sur trois années, notamment depuis le camp de Drancy et à destination d'Auschwitz. Plus précisément, le convoi 68 part de la gare de Paris-Bobigny le 10 février 1944 emportant avec lui 1 502 déportés, selon la liste établie au camp de Drancy avant le départ.

Parmi les déportés, se trouve un grand nombre de Juifs de nationalité française. Plus d'un tiers du convoi (560 personnes) est même né en France. Le convoi empruntera l'itinéraire habituel, tel que révélé par la Deutsche Reichsbahn. Le convoi 68 arrive à Auschwitz le 13 février 1944. 236 hommes sont sélectionnés pour les travaux forcés et tatoués des numéros 173 708 à 173 917, ainsi que 61 femmes qui sont tatouées des numéros 75 340 à 75 400. Les 1 229 déportés restants sont gazés dès leur arrivée.

Ainsi, on suppose que l'ensemble de la famille meure dans les chambres à gaz d'Auschwitz peu de temps après leur arrivée entre le 15 et le 20 février 1944 selon les sources. Leur nom figure sur le Mémorial des déportés de la Sarthe inauguré le 28 avril 2019 au Mans.

5	<b>André BLOCH</b>	
	Arrêté le 15 février 1944 à Mamers Déportés par le convoi 70 le 27 mars 1944 Morts en déportation à Auschwitz	

Durant la Seconde Guerre Mondiale, de nombreuses familles et personnes ont été déportées. André BLOCH en fait partie. Nous allons nous intéresser à André BLOCH, qu'est-il devenu ? Qu'était sa vie avant sa déportation ? Pour le savoir, partons sur la trace d'André afin de reconstituer son parcours.

Il est né le 15 mai 1894 à Fegersheim, en Alsace et est donc de nationalité française. Avant la guerre, il vivait au 30 rue Kagenek à Strasbourg. Pendant la guerre, fuyant l'Alsace, il se réfugie à Mamers où il réside rue de Saint Calais. Célibataire, il était ouvrier et manœuvre. Nous n'avons pas plus d'informations sur sa vie avant la déportation. Mais, on peut penser que comme beaucoup de juifs, André a vécu certaines persécutions comme l'obligation du port de l'Etoile jaune.

Il est arrêté par les autorités allemandes le 15 février 1944 à 8h40 puis est emprisonné à la prison du Vert Galant au Mans avant d'être transféré au Camp de Drancy, le 7 mars 1944. Il a été interné à Drancy sous le matricule 16 426. A son arrivée, André avait sur lui 845 francs qu'on lui pris.

Drancy est une commune de la banlieue parisienne dont l'une des cités HLM est réquisitionnée par les Allemands en 1940 pour accueillir des prisonniers de guerre français et anglais avant de devenir un camp d'internement pour les Juifs avant leur déportation vers l'Allemagne.

André BLOCH est déporté le 27 mars 1944 par le convoi n°70 à destination d'Auschwitz, le plus grand complexe concentrationnaire du Troisième Reich, à la fois camp de concentration et centre d'extermination.



*Auschwitz en 1944, RetroNews*

Dans ce convoi, 1 025 personnes sont déportées soit 609 hommes et 416 femmes. A l'arrivée, 380 hommes sont sélectionnés pour les travaux forcés et tatoués des numéros 176 096 à 176 475, ainsi que 148 femmes qui sont tatouées des numéros 76 162 à 76 309. Le reste du convoi est gazé dès son arrivée le 30 mars 1944. André ne survit pas et est gazé. (Mémorial Serge Klarsfeld)

6	<b>Élisa CAHEN D'ANVERS</b>	
	Arrêtée le 26 janvier 1944 à Juigné-sur-Sarthe Déportée par le convoi 70 le 27 mars 1944 Morte en déportation à Auschwitz	

Elisa Betty est né le 27 décembre 1874 au 66 avenue Montaigne à Paris. Fille du comte Lois Raphael de CAHEN D'ANVERS et de la comtesse Louise née DE MORPURGO, elle est la sœur d'Irène Clara Élise, d'Alice, de Carle et Robert. Elle appartient à une grande famille française. Enfant, le grand peintre Renoir fait son portrait avec sa sœur Alice. Le père d'Elisa était ami avec Marcel Proust qui parle d'elle dans l'un de ses ouvrages.



*Les demoiselles Cahen d'Anvers par Pierre Auguste Renoir (1881)  
Huile sur toile 119 / 74 cm, Musée d'art de São Paulo, Brésil*

Durant sa vie Elisa CAHEN D'ANVERS a divorcé 2 fois, le 12 novembre 1901 de Jean de FORCEVILLE et également avant 1944 de Marie Alfred Emile Louis DENFERT-ROCHEREAU. Elle a eu 2 enfants. Durant la guerre de 1914-1918, elle était infirmière.

De religion juive par sa naissance, elle se convertit au catholicisme à l'âge de 20 ans en étant baptisée le 8 juin 1895. Dans une lettre au maire de Juigny, le 30 décembre 1942, elle confirme qu'elle est

baptisée catholique et non juive. Pourtant, les autorités la considèrent comme juive car elle l'était à sa naissance et pour les Allemands, la conversion ne change rien.



*Photo de Jean de Montbrison (1943)*

Pendant l'occupation, elle fuit Paris pour se réfugier chez M. et Mme FOUCAUD à Juigné-sur-Sarthe chez son chauffeur et sa gouvernante. Elle réside au Clos Maupertuis. Comme de nombreux juifs, elle subit de multiples persécutions et est contrainte de porter l'étoile jaune malgré le fait qu'elle ne se considère pas comme juive.

Elle est arrêtée le 26 janvier 1944 et est emmenée à la prison du Vert Galant au Mans. Dans la soirée, elle est conduite au camp d'Auvours avant d'être internée à Drancy sous le matricule 13 356 à partir du 30 janvier 1944. Dans un premier temps, elle est classée C4 c'est-à-dire non déportable. Malgré, l'intervention de sa sœur Irène auprès de la Préfecture de Police de Paris, elle est finalement considérée déportable sur sa fiche de renseignement du 8 février 1944.

Elle écrit le 22 mars 1944, un message testamentaire aux époux FOUCAUD : « Voici mon testament. Je révoque toutes mes dispositions antérieures. Je lègue tout à mon fils. Je lui demande de se montrer généreux ».

Déportée à Auschwitz par le convoi n°70 qui part de Drancy le 27 mars 1944, elle arrive à Auschwitz le 30 mars 1944. Dans son convoi, 380 hommes et 148 femmes sont sélectionnés pour les travaux forcés. Les autres déportés sont gazés dès l'arrivée. La comtesse, elle meurt 16 jours après l'arrivée du convoi sans que l'on sache ce qui lui est arrivée entre son arrivée à Auschwitz et son décès.

7	<b>Simon et Laura CAHEN</b>	
	Arrêtés le 25 janvier 1944 à Château-Gontier (Mayenne) Déportés par le convoi 68 le 10 février 1944 Morts en déportation à Auschwitz	

Homme, femme, enfant ... de nombreuses personnes ont vu leur vie basculer durant la Seconde guerre mondiale devenant la cible de persécutions antisémites de plus en plus nombreuses et cruelles. Lors de l'annexion de l'Alsace Lorraine au Reich, les Juifs sont alors obligés de quitter l'Est pour se réfugier à l'Ouest devenant ainsi les nouveaux exclus de la société. Nous nous sommes donc attelés à retracer la vie d'une de ces familles juives, la famille Cahen pour que leur mémoire ne soit pas emportée par l'oubli.



*Yad Vashem*

Simon Cahen, né le 17 janvier 1878 à Metzervisse en Moselle, est un homme comme les autres, un professeur de lycée quelconque, un français anodin. Il vit à Sarreguemines dans le département de sa naissance avec son épouse, Laura qu'il a choisie pour être la femme de sa vie. Laura Cahen née Schwartz, est née le 26 mai 1879 à Illigen en Allemagne. Ensemble, ils deviennent parents suite à la naissance de leur fille Mathilde, le 7 décembre 1907 à Saint-Marie-aux-Mines en Alsace. Quelques années plus tard, c'est au tour de leur petite protégée de se marier et d'emménager avec l'homme qu'elle aime Edgar Herrmann. Tous deux quittent alors le cocon familial et s'installent à Esch-sur-Alzette au Luxembourg où ils passeront de belles années avant la guerre. L'histoire commence lorsque que toute la famille est expulsée de leur région par le régime nazi.

De 1940 à 1942, les autorités allemandes prennent plusieurs mesures discriminatoires envers les populations juives vivant en zone occupée. Une ordonnance allemande mise en place le 13 août 1941 interdit aux juifs la possession d'une radio. Une autre impose le port de l'étoile jaune pour tous les Juifs de plus de 6 ans. Cette décision marque bel et bien le début de l'affichage au grand jour de la politique de persécution. Ne s'arrêtant pas là, d'autres interdisent aux Juifs d'exercer un certain nombre de professions, d'aller dans certains lieux publics ou spolient leurs biens ce dont la famille a peut-être été victime.

Dans leur élan à l'automne 1940, les Allemands mettent en place un recensement des Juifs qui oblige les Cahen à se déclarer. Ces recensements sont transmis par la suite à la Gestapo qui utilise ces fichiers pour l'organisation de l'arrestation des Juifs à partir de 1942.

C'est donc dès le 1er juillet 1940, que les Allemands commencent à expulser plusieurs milliers de Juifs français d'Alsace et de Lorraine vers la zone libre. La famille Cahen n'y échappe pas et quitte alors la Moselle en 1942 pour se réfugier à Château-Gontier en Mayenne. Simon et Laura y demeurent au 3 rue de Thionville jusqu'en 1944, faisant partie des 15 derniers juifs résidant à Château-Gontier, tandis que Mathilde, va connaître un sort totalement différent.

Dès le mois de Juillet 42, s'ensuivent les premières rafles de Juifs, orchestrées et effectuées à la demande des Allemands, par la police française. La Rafle du Vel d'Hiv à Paris, le 16 juillet 1942 permet l'arrestation puis la déportation de 13 152 hommes, femmes et enfants dont Mathilde qui est arrêtée lors de la grande rafle appelée opération « Vent printanier » au même moment que celle du Vel d'Hiv. Le 20 juillet 1942 elle est déportée vers Auschwitz dans le convoi n° 8 parti d'Angers.

Au total, 77 juifs sont arrêtés dans le département de la Mayenne, la majorité à partir de juillet 1942. C'est à Château-Gontier que les arrestations sont les plus nombreuses, entre juillet 1942 et janvier 1944. C'est spécifiquement lors de la rafle de la nuit du 25 au 26 janvier 1944 que Simon et Laura sont arrêtés, eux aussi à leur tour.

Suite à leur arrestation, Le couple est interné au camp d'Auvours à Champagné en Sarthe. Mais leur passage en Sarthe n'est que de courte durée puisqu'ils sont déportés et arrivent à Drancy le 30 janvier 1944. Là-bas ils y sont connus sous les matricules 13 375 et 13 376. De Drancy, ils partent le 10 février 1944 pour Auschwitz, en Pologne par le convoi n°68. En tout, 23 juifs de Château-Gontier sont ainsi déportés vers le centre de mise à mort d'Auschwitz.

Le convoi 68 part de la gare de Paris-Bobigny le 10 février 1944 emportant avec lui 1502 déportés. C'est un train exceptionnellement long puisqu'il compte beaucoup plus de passagers que la moyenne habituelle.

A son arrivée, le 13 février 1944, le convoi n°68 est composé de 1526 juifs. 236 hommes sont sélectionnés au niveau de la Rampe, lors de la descente du train, puis tatoués des numéros allant de 173 708 à 173 917 pour effectuer des travaux forcés. Du côté des femmes, 61 sont tatouées des numéros allant de 75 340 à 75 400. Les 1229 déportés restants sont gazés dès leur arrivée et c'est malheureusement le funeste destin de Simon et Laura, qui meurent le 15 février 1944. Ils obtiennent quelques temps plus tard le statut de « mort en déportation ».

Simon Cahen meurt à l'âge de 66 ans et sa femme à l'âge de 65 ans. Leurs noms figurent notamment sur le mémorial des déportés de la Sarthe, au Mans, ainsi que sur le mur des noms au mémorial de la Shoah.

Pour ce qui est de leur fille, Mathilde Hermann meurt à l'âge de 35 ans sans certitude puisqu'elle est considérée comme « Déportée sans retour » ce qui signifie qu'elle est sûrement morte en déportation mais rien ne figure sur le sujet.

L'histoire de cette famille au tragique destin qui n'avait rien de spécial, rien qui sortait de l'ordinaire s'est finalement retrouvé décimée, comme 6 autres millions de juifs, par le régime allemand et ses convictions.

8	<b>Israël, Rosa, Maurice, Léon, Joseph et Roger DAVY</b>	
	Arrêtés le 26 janvier 1944 à Écommoy Déportés par le convoi 68 le 10 février 1944 Morts en déportation à Auschwitz	

Durant la seconde guerre mondiale, la France sous occupation allemande fut le théâtre de la persécution des Juifs en particulier du fait des mesures prises par le régime de Vichy. C'est ce qui est arrivé à la famille DAVY.

La famille DAVY est une famille juive composée de deux parents et de quatre enfants dont des jumeaux. Le père Israël DAVY est de nationalité turque et est né le 2 juin 1906 à Smyrne en Turquie. Puis, il s'est marié à Rosa DAVY née IBENSAL qui est aussi de nationalité turque. Elle est née le 13 mars 1906 à Constantinople. Ce couple a 4 enfants : Maurice né le 3 décembre 1931, les jumeaux Léon et Joseph nés le 25 juin 1937 et Roger né le 1er février 1941. Nés en France, les enfants sont considérés comme français.



*Les enfants de la famille DAVY, Centre de documentation Juive Contemporaine*

Israël DAVY arrive en France en 1923 à l'âge de 17 ans et se marie avec Rosa DAVY née IBENSAL, arrivée en 1928 à l'âge de 12 ans. Durant leur séjour en France ils demandent la nationalité française qu'ils obtiennent par le décret du 28 février 1940. Ensemble ils ont 4 enfants que l'on peut voir sur la photo ci-dessus. Israël et Rosa vivent à Paris dans le 12eme arrondissement avec Maurice puis par la suite ils déménagent vers Saint Brieuc au 2 rue du Chapitre ; c'est là où naissent les jumeaux et Roger. Israël et Rosa sont tous les deux commerçants à Saint-Brieuc.

Mais leur vie change à cause des persécutions mise en place par le régime de Vichy. En effet, refoulés de Bretagne, ils doivent quitter Saint-Brieuc pour s'installer dans la Sarthe. Par ailleurs, Israël est victime de la politique d'aryanisation mise en place à partir de juillet 1941 cela signifie que son entreprise lui est confisquée par les autorités. Il devient alors colporteur.

A partir de 11 avril 1942, ils vivent donc à Ecommoy au 4 rue du Débarcadère où ils sont en résidence surveillée ce qui implique qu'ils doivent tous les jours à la même heure aller à la mairie pour signer le registre sinon des conséquences plus ou moins lourdes sont mises en place. En outre, parmi les restrictions, il y a également le fait qu'ils ne peuvent pas quitter Ecommoy sauf autorisation exceptionnelle venant uniquement de la Feldkommandantur 755. Leurs déplacements sont bien évidemment scrutés par les autorités. Enfin, selon l'ordonnance allemande du 7 février 1942, ils n'ont pas le choix que d'être chez eux à partir de 20 heures jusqu'à 6 heures du matin. Puis, il est ordonné aux parents et à Maurice, le seul enfant qui a plus de 6 ans, de porter l'étoile jaune qui représente l'étoile de David et qui montre en public que l'on est de confession juive. Cette étoile est obligatoire pour toutes personnes de plus de 6 ans depuis l'ordonnance du 25 mai 1942 mise en application le 7 juin de la même année.



*La maison à Ecommoy, Photo de Yves Moreau*

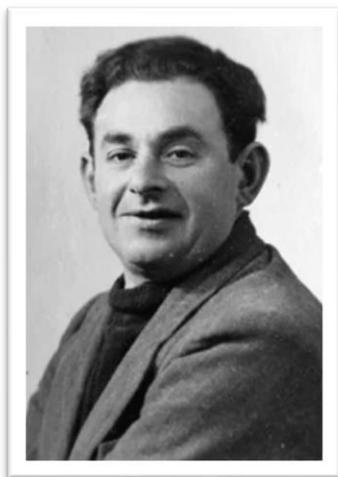
La famille Davy est arrêtée le 9 octobre 1942 à Mulsanne par la police allemande avant d'être relâchée le 14 octobre 1942 car ils ont la nationalité turque. Une quarantaine d'autres personnes sont également relâchés ce jour-là.

Seulement quelques temps plus tard la famille est de nouveau arrêtée le 26 janvier 1944 par les autorités allemandes et emmenée à la prison du Vert Galant au Mans. La famille est ensuite conduite aux environs de 23 heures au camp d'Auvours à Champagné avant d'être transférée à Drancy le 30 janvier 1944 où ils sont internés sous les matricules 13 343 à 13 348.

Ils sont par la suite déportés à Auschwitz par le convoi n°68 qui part de Drancy le 10 février 1944. Ce convoi transporte alors 1 502 déportés dont 295 enfants. A l'arrivée, le 13 février 1944, 61 femmes et 236 hommes sont sélectionnés pour le travail forcé. Le reste des passagers du convoi soit 1 229 personnes sont directement envoyés dans les chambres à gaz. C'est le cas de toute la famille Davy qui meurt le 15 février 1944 à Auschwitz.

9	<b>Idessa (Mindla) FAJGENBAUM</b>	
	Arrêtée en décembre 1943 Déportée par le convoi 66 le 20 janvier 1944 Morte en déportation à Auschwitz	

Originaire de Pologne Idessa FAJGENBAUM était une jeune femme ayant passé sa jeunesse dans son pays natal sans savoir qu'elle y mourra 42 ans plus tard victime de la barbarie nazie.



*Archives départementales de la Sarthe*

D'origine juive, elle vient au monde grâce à Jacob VEINTRAUB et Sarah TENENBAUM le 26 mars 1902 à Lomaszen en Pologne. On peut supposer qu'elle a rencontré son mari Alter FAJGENBAUM en Pologne. De confession juive, Alter est né le 17 février 1901 à BiałaPodlaska, il est le fils de Szmul FAJGENBAUM et de Khazel KORMAN. Le jeune couple rejoint la France en 1923 où ils ont un enfant, Hélène, né le 6 avril 1924 à Paris dans le 12ème arrondissement.

En janvier 1937, la famille FAJGENBAUM vit avec son mari et ses parents à Paris plus précisément au 28 rue Ramponeau. Idessa est finisseuse (les sources sont contradictoires à ce sujet) et Alter est ouvrier vitrier.

Ils décident de s'installer au Mans le 3 juin 1939 dans leur nouvelle maison au 11 rue Prémartine. Mais, ils n'y restent pas longtemps puisque le 13 novembre 1939, on apprend qu'ils habitent 17 rue de la Rivière dans le même quartier que la rue Prémartine.

La petite famille change encore de maison pour aller au 5 boulevard Négrier au Mans en mai 1941. Victimes des persécutions de l'État français, ils sont recensés comme juif étranger par le commissaire de Police du 1er arrondissement du Mans le 26 mai 1941. Peu de temps après toute la famille reçoit 3 étoiles jaunes chacun ce qui provoque un tournant dans leur belle vie de famille.

Alter ainsi que sa fille sont arrêtés par la police française le 16 juillet 1942, le même jour que la Rafle du Vel d'Hiv, Alter FAJGENBAUM. Interné au camp de Mulsanne qui à la base est un camp de cantonnement que les Allemands ont transformé en un camp de prisonniers de guerre puis un camp d'internement de nomades. Trois jours après son transfert au Grand séminaire Angers, Alter ainsi que 826 autres déportés sont déportés à Auschwitz par le convoi n°8. Seulement 14 personnes survivront à cette déportation. Le 23 juillet 1942, le convoi arrive enfin au camp d'Auschwitz où il reste prisonnier

## Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe

durant deux ans avant d'être transféré au camp de Mauthausen le 25 janvier 1945 lors de l'évacuation d'Auschwitz par les Allemands fuyant l'avancée de l'armée rouge. Il est affecté à Ebensee qui est un sous camp de Mauthausen le 29 janvier 1945. Il reste pendant 3 mois dans ce camp qui est principalement destiné à la construction de tunnels afin d'accueillir des usines d'armement. Alter FAJGENBAUM passe les derniers mois de sa vie dans le camp d'Ebensee avant de mourir en avril 1945, la date précise de sa mort est variable (entre le 23 et 26 avril 1945).



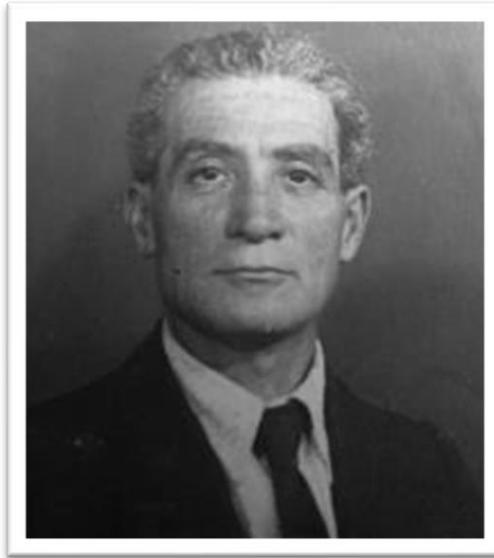
*Portail du camp, baraques des SS au fond, octobre 1945 (Source : Hilda Lepetit)*

De nationalité française, Hélène FAJGENBAUM, jeune étudiante est amenée à la prison du Mans le 22 août 1942. Elle est ensuite transférée à Tours le 7 septembre 1942 pour être enfermée dans la prison « école Michelet ». Le lendemain, elle rejoint le camp de la Lande de Monts puis Drancy. C'est le 23 septembre 1942 qu'Hélène est déportée au camp d'Auschwitz par le convoi n°36. Morte en déportation, on suppose qu'Hélène est morte gazée dès son arrivée au camp d'Auschwitz. On peut remarquer qu'au moment de sa mort son père travaillait dans le même camp.

Privée de sa famille, Idessa décide de quitter le Mans à une date inconnue pour s'installer au 34 rue de l'Echiquier à Paris mais elle est à son tour arrêtée probablement en décembre 1943. Plus d'un an après sa fille, Idessa est à son tour internée à Drancy le 22 décembre 1943 sous les matricules 10 329 et non sous le matricule 10 339 comme mentionné de manière erronée sur la liste du convoi. Au bout d'un mois à Drancy, elle est déportée à Auschwitz dans le convoi n°66, le 20 janvier 1944. Ce convoi comporte 1 153 déportés dont 539 femmes et 614 hommes, 53% des déportés de ce convoi étaient de nationalité française. Les déportés arrivent à Auschwitz dans la nuit 22 au 23 janvier 1944. Seulement un quart des déportés entre dans le camp, puisque les autres sont directement gazés le 23 janvier 1944. Idessa ne reste que deux jours à Auschwitz avant de mourir le 25 janvier. On suppose qu'elle est décédée gazée lors de ses premiers jours dans le camp. Alter FAJGENBAUM travaille toujours dans ce camp au moment des derniers instants de sa femme.

10	<b>Ménahim FÉRAC</b>	
	Arrêté le 26 janvier 1944 au Mans Déporté par le convoi 68 le 10 février 1944 Mort en déportation à Auschwitz	

Les persécutions à l'encontre des juifs durant la Seconde Guerre Mondiale ont touché les populations juives de toutes nationalités. Ce fut le cas de Ménahim Férac.



*Archives départementales de la Sarthe*

Il naît le 20 juillet 1888 à Salonique en Grèce, il est le fils d'Albert Férac et Sarah Nehama. Cependant, il possédait malgré toute la nationalité turque, en effet jusqu'en novembre 1912, le lieu de sa naissance appartenait à la Turquie. Il n'arriva en France que bien plus tard, le 6 février 1933, où il s'installa au Mans, au 81 boulevard Lamartine.

En 1937, sa femme, Rachel Ménassé décéda. Suite à ce drame il se retrouva donc seul avec leur fille Sylvia, qui était née à Constantinople. Elle détenait également la nationalité turque. Ménahim Férac confia l'éducation de Sylvia à sa tante, Vida Ménassé.

Par ailleurs, Ménahim Férac était un homme comme tant d'autres, la justice n'avait aucun grief contre lui, il était juridiquement irréprochable comme le souligne un rapport de Police du 10 janvier 1941, rédigé par le commissariat central de police de la ville du Mans

Quant à sa vie professionnelle, il exerçait le métier de marchand de blouses pour les femmes et les enfants. Le siège de son activité était au 57 rue Paul Courboulay, au Mans, qui était également son lieu de résidence. Il parvenait à générer un chiffre d'affaires entre 10 et 15 000 francs mais l'aryanisation de son commerce le 26 décembre 1940 mit fin à son activité. En effet, à cause de sa judéité, le préfet de la Sarthe, Jean Dissard, confia la gestion du commerce de Monsieur Férac au commissaire-gérant Marcel Lecorps.

Malgré son irréprochabilité aux yeux de la loi, l'administration allemande le rattrapa et exigea le recensement de tous les juifs selon la loi du 2 juin 1941, il se plia à cette injonction et déclara sa fille en même temps, le 9 septembre 1941. Il se vit également contraint de déclarer l'ensemble de ses biens mobiliers.

Les persécutions du régime nazi se poursuivirent et Monsieur Férac ne fut guère épargné. En effet il ne disposait pas de sa liberté de mouvement, il ne pouvait pas quitter le département, de plus sa présence à son domicile était contrôlée par la police des renseignements en décembre 1941, soit quelques mois après son recensement, pour vérifier la véracité de sa déclaration et sa présence. Ménahim Férac fut arrêté une première fois durant l'année 1942 et fut emmené au camp de Mulsanne. Il fut libéré peu après, le 14 octobre 1942. Il fut relâché grâce à sa nationalité, en effet, la Turquie soutenant le IIIe Reich à cette époque, une certaine tolérance était appliquée à l'égard des juifs turcs. Cependant, le préfet doit intercéder en sa faveur pour que des tickets et cartes d'alimentation lui soient rendus à sa libération. Il reçut par ailleurs trois étoiles jaunes.

Par la suite, la politique antisémite de l'Etat français, continua de s'insinuer dans sa vie quotidienne puisqu'il dut se plier au pointage journalier régit par l'ordonnance du Commissaire central du 2 novembre 1942.

En parallèle se déroulait la vente de son commerce, organisée par le commissaire-gérant, sous ordre du préfet de la Sarthe, qui décida également sa radiation des registres commerciaux.

Le 26 janvier 1944, il fut arrêté, sans espoir d'être relâché cette fois, et fut conduit à la Prison du Vert Galant, au Mans. Le même jour, à 23 heures, les autorités l'emmenèrent au camp d'Auvours, situé à Champagné, où il reçut des tickets de pain.

Le jour suivant, le 27 janvier 1944, il fut déporté au camp de Drancy, il y parvint le 30 janvier 1944 où il fut interné jusqu'au 10 février 1944, date de son départ vers la Pologne. Il fut emmené par le convoi n°68, à destination du centre de mise à mort d'Auschwitz Birkenau. Ce convoi comportait 1 500 personnes dont 295 enfants. Seulement 42 déportés, dont 24 femmes, reviendront vivants du camp. Il y arriva le 15 février 1944, mais ne fera pas parti des 236 hommes sélectionnés pour travailler. Il fut gazé dès son arrivée au camp, à l'instar de 1 229 autres déportés de ce sinistre convoi.

11	<b>Beno GROSSMANN</b>	
	Arrêté à une date inconnu Déporté par le convoi 70 le 27 mars 1944 Mort en déportation à Auschwitz	

Beno Grossmann naquit le 11 septembre 1918 à Radanti en Roumanie. Nous ne possédons pas plus d'informations sur la date à laquelle il arriva en France. A Mamers en Sarthe, il habitait au camp numéro 2 de cette petite ville (mais nous ne possédons pas d'informations sur ce que sont ces camps), il y travaillait comme ouvrier.

Arrêté, probablement à Mamers, au début de l'année 1944, il fut interné au camp de Drancy à partir du 7 mars sous le matricule 16427. A son arrivée, les forces de l'ordre lui ont confisqué les 2570 francs qu'il avait sur lui.

Le 27 mars 1944 il fut déporté dans le convoi 70 à destination d'Auschwitz. Ce convoi comptait 1 025 déportés (609 hommes et 416 femmes) selon la liste établie au camp de Drancy avant le départ. Il arriva à Auschwitz le 30 mars 1944. 380 hommes dont, Beno Grossmann, furent sélectionnés pour les travaux forcés et tatoués des numéros 176 096 à 176 475. Il en fut de même pour 148 femmes qui furent tatouées des numéros 76 162 à 76 309. Les autres déportés furent gazés dès leur arrivée.

Beno Grossmann aurait été affecté, sous le matricule 176465 à la construction d'une usine de caoutchouc synthétique au sein du camp d'Auschwitz III aussi appelé Monowitz ou encore Monowitz-Buna.

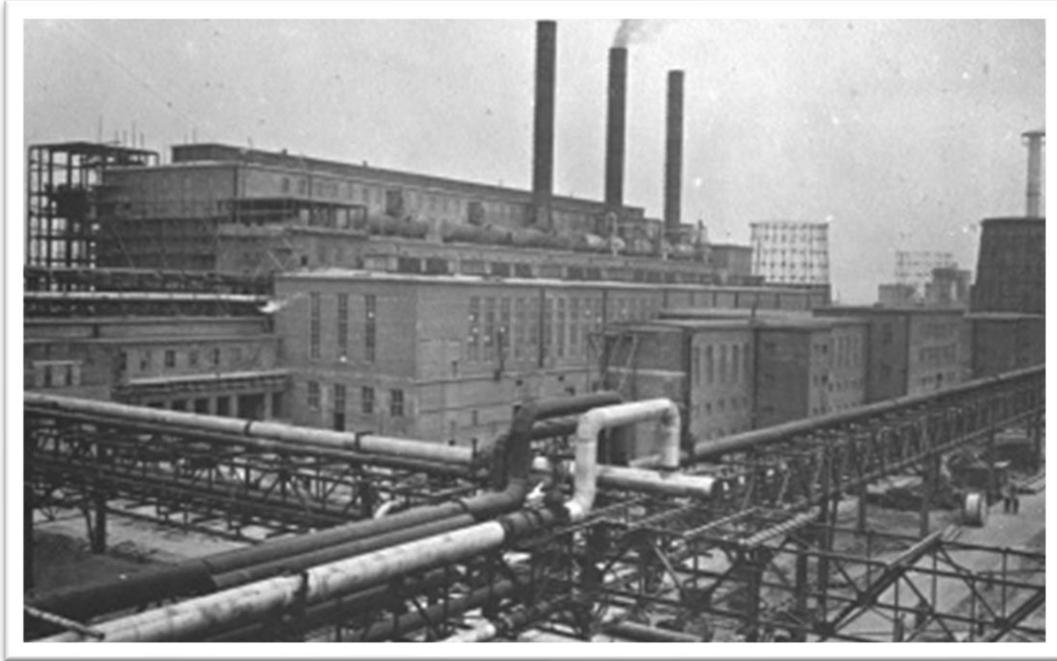
Pour avoir des déportés à proximité du lieu de travail, IG Farben fait construire en 1942 le camp de concentration d'Auschwitz III - Monowitz. Il était conçu principalement comme un Arbeitslager (camp de travail) mais comprenait une forte composante d'extermination. Il renfermait approximativement 12 000 prisonniers, des Juifs dans leur grande majorité, mais on y trouvait aussi des prisonniers de droit commun et politiques qui recevaient généralement des tâches moins lourdes.

Au camp de Monowitz était adjointe la Buna-Werke, une fabrique de caoutchouc à laquelle on envoyait les détenus travailler (comme certainement Beno Grossmann). La Buna était dirigée par des civils de la compagnie IG Farben en coopération avec la SS. L'usine devait être entièrement construite et rentabilisée par les prisonniers, qui recevaient le strict minimum en matière d'outils, de nourriture et de logement. La mort d'épuisement ou d'inanition après quelques mois était la norme. Monowitz devint finalement le plus grand camp de travail en activité d'Auschwitz. IG Farben y investit plus de 700 millions de Reichsmarks pour ses activités. Ce camp est notamment connu pour avoir été le lieu où travaillait aussi Primo Levi, l'auteur italien de *Si c'est un homme*.

Kai Feinberg, un ancien prisonnier du camp de Monowitz témoignera lui aussi des conditions de vie des déportés :

*« Nous avons été logés au camp de concentration spécial de Monowitz. Les conditions étaient intolérables... Lors de notre premier jour de travail (la veille de Noël 1942), nous avons dû travailler sans nourriture jusqu'à trois heures du matin du 25 décembre. Notre tra-vail consistait à décharger des wagons de barres de fer et des sacs de ciment et des fouds lourds... Le 5 janvier 1943, mon père était si affaibli qu'il s'est effondré sous mes yeux en ayant à traîner un sac de ciment de 50 kilos au pas. Je voulais l'aider mais j'ai été frappé et battu par un SS avec un bâton ... Un des frères de mon père s'est blessé au bras au*

*travail et a été gazé. Le deuxième frère de mon père est mort de faiblesse alors qu'il travaillait à Buna, une ou deux semaines après la mort de mon père. J'ai moi-même résisté au travail jusqu'au 15 janvier 1943. Puis j'ai eu une pneumonie et j'ai travaillé à nouveau du 15 février jusqu'à la fin février. Ensuite, j'ai été déclaré inapte au travail car je ne pouvais plus marcher et je devais être gazé. En fait, aucun camion se rendant aux chambres à gaz n'est venu au Buna Werk ce jour-là, j'ai donc été ramené au camp de concentration d'Auschwitz. »*



*Usines IG Farben au camp de Monowitz, Archives fédérales allemandes*

Beno Grossmann est probablement mort dans ce camp du fait des conditions de travail horribles à moins qu'il ait été envoyé dans les chambres à gaz de Birkenau afin d'y être exterminé car trop épuisé pour continuer à travailler. La base de données d'Auschwitz fait état de son assassinat le 22 mai 1944 soit deux mois après son arrivée à Auschwitz.

12	<b>Yvonne HERSZBAUM</b>	
	Arrêtée le 26 janvier 1944 à Torcé-en-Vallée Déportée par le convoi 68 le 10 février 1944 Morte en déportation à Auschwitz	

La déportation durant la Seconde guerre mondiale est un phénomène qui a touché de nombreuses familles, l'impact de ces persécutions s'est notamment fait ressentir sur les populations juives, hommes, femmes et enfants confondus. Yvonne Herszbaum de son nom de jeune fille Polowsky était une jeune femme comptant parmi les millions de personnes assassinées.



*Avec ses enfants Daniel et René - Collection Jackie Herszbaum*

Yvonne Herszbaum naît le 22 janvier 1915 à Paris dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, au 13 rue Charles V. Son père, Paul Polowsky, né le 25 septembre 1878, était un tailleur parisien, tandis que sa mère, Adèle Ratskowski, née le 23 août 1882, était sans profession. Elle était la benjamine d'une fratrie de cinq enfants, elle était entourée de 2 sœurs aînées, Alice née le 21 mai 1901 et Flore née le 21 février 1908 et de 2 frères aînés, Albert né le 16 décembre 1909 et Raymond né le 3 août 1912.

La jeune femme menait une vie paisible et exerçait son métier de chapelière. Parallèlement à sa vie professionnelle, du côté sentimental, elle s'est mariée avec un tailleur polonais, né en 1908, Godel Herszbaum (« Hirssbaum » dans certains textes), le 25 juin 1931 à Paris. Quelques années plus tard, le couple eut son premier enfant, René, le 4 octobre 1934, puis le 12 août 1939, ils eurent leur deuxième enfant, Daniel.

A ces dates, le couple résidait dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris, mais après la naissance de Daniel, ils déménagèrent au 69 rue Honoré à Paris. Deux années plus tard, ils déménagèrent une nouvelle fois au 8 rue Saint-Simon dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.



*Collection Jackie Herszbaum*

Le 14 mai 1941, son mari, Godel Herszbaum fut interné au camp de Pithiviers, dans la ville du même nom située dans le Loiret, lors de la rafle du « billet vert ». Cet événement consiste en l'arrestation des Juifs étrangers par la police française dans la ville de Paris. La veille, 6 500 hommes furent convoqués à la Préfecture de Police, à l'aide de « billets verts » pour effectuer « un examen de leurs situations ». La rafle du « billet vert » conduisit à l'arrestation de 3 700 juifs en France.

Néanmoins, il réussit à s'échapper le 10 août de la même année. La famille enfin réunie, ils durent fuir une nouvelle fois lors de la rafle du « Vel d'Hiv » grâce à l'aide de Mathilde Gauthier, leur voisine qui durant une quinzaine de jours, elle les a cachés chez elle, au 7 rue Saint-Simon.

A la fin du mois d'août, la famille quitta Paris pour Beaufay dans la Sarthe. Ils y furent hébergés par la famille Rayer, qui tenait, à cette date, l'auberge du « Croissant ». Là-bas, la famille se faisait appeler par le nom de « Gaston », pour tenter de dissimuler ses origines juives. Installés ensuite à Torcé-en-Vallée, ils furent dénoncés par une lettre de Charles Richard, habitant Paris, adressée au préfet de la Sarthe. L'auteur de cette lettre dénonçait la présence d'une famille juive dans la commune ainsi que sa participation au marché noir. S'ensuivit alors une enquête qui refusa l'implication de la famille Herszbaum dans le marché noir mais conduisit à l'inscription de la famille sur la liste des juifs du département du printemps 1943.

Ensuite, le 18 avril 1943, les autorités Allemandes vinrent arrêtés M. Herszbaum chez eux à Torcé-en-Vallée pour l'emmenant à la Prison du Mans. Yvonne Herszbaum subit le même sort quelques mois plus tard, le 26 janvier 1944. Elle fut, quant à elle, incarcérée à la prison du Vert Galant au Mans le 26 janvier 1944. Quelques heures plus tard, elle fut emmenée au camp d'Auvours, situé à Champagné, en Sarthe, à 23h. En arrivant dans ce camp, elle ne possédait aucun bien matériel personnel.

Lors de son arrestation, cette mère de famille ordonna à ses deux enfants de fuir par l'arrière de la maison dans laquelle ils se cachaient. Ils réussirent à échapper aux Allemands jusqu'à l'arrivée des Américains sur le territoire français en 1944, malheureusement, les deux frères furent séparés entre le 11 novembre 1944 et le 25 mars 1945, puis définitivement à partir du mois de septembre 1945.

Dans ce camp, elle écrivit une lettre à destination de Mme Bracchi avec les directives concernant le devenir de ses enfants: « Il faut que Mme Aubry mette chez une sœur » ou encore « Ecrivez à Mme Doucet 5 rue Paul Louis Courrier Paris 7eme, qui me doit à peu près 7 000 francs ». Toutefois, cette lettre avait également une fonction d'adieux, « Je vous quitte en vous embrassant bien affectueusement ainsi que les deux anges surtout qu'ils ne s'en fassent pas. ».

Cette lettre traduisait une inquiétude de la part de la jeune femme qui semblait se douter qu'elle ne reverrait jamais ses enfants. Après être restée durant 4 jours au camp d'Auvours, la jeune femme fut envoyée au camp de Drancy, situé au nord-est de la ville de Paris, le 30 janvier 1944. Elle y resta 20 jours avant d'être déportée dans le camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, situé en Pologne.

En parallèle, son mari, Godel, fut acheminé au camp de Drancy le 19 avril 1943, puis ensuite envoyé au camp d'Auschwitz-Birkenau le 23 juin 1943 par le convoi n°55. Le convoi n°55 était un convoi qui transportait 1003 juifs dont 102 survécurent. Certains de ces juifs étaient contraint à travailler jusqu'à mourir de faim, de soif, ou encore de froid, et donc succomber à la mort tandis que le reste du groupe fut directement transféré dans les chambres à gaz, ce fut le cas de Godel Herszbaum qui mourut gazé le 28 juin 1943, à l'âge de 35 ans.

Elle fut déportée dans le convoi n°68 qui était composé de 28 wagons à bestiaux dans lesquels étaient entassés 1502 juifs. Le convoi partit le 10 février 1944, en départ de Drancy, pour arriver le 13 février 1944, à destination d'Auschwitz, dans des conditions difficiles, c'est-à-dire, sous la neige. A leur arrivée, les juifs furent séparés, 236 hommes et 61 femmes furent désignés pour effectuer du travail forcé, cependant, Yvonne Herszbaum ne fut pas désignée, et fut gazée et décéda le 15 février 1944 à l'âge de 29 ans.

<b>13</b>	<b>Jeanne, Jules et Myrtil ISRAËL</b>	
	Arrêtés le 26 janvier 1944 à Saint-Rémy de Sillé Déportés par le convoi 68 le 10 février 1944 Morts en déportation à Auschwitz	

Les Israël étaient une fratrie composée des 3 enfants de Célestine et Alcan ISRAËL. Jules, l'ainé de la famille Jules est né le 23 décembre 1881 à Ville-au-Montoisen Meurthe-et-Moselle. Son frère Myrtil est né le 31 décembre 1886 dans la même ville. Tous deux anciens combattants de la guerre 14- 18, ils étaient célibataires et marchands de chevaux. Leur sœur, Jeanne, est née le 7 août 1893 à Bazailles dans le même département. Elle était célibataire et sans profession.

Résidant à Longuyon en Meurthe-et-Moselle, ils ont probablement fui l'Est du pays lors de l'invasion de la France par les Allemands pour trouver refuge à Usseau dans les Deux-Sèvres où ils résident en octobre 1940. En juillet 1941, ils figurent sur le « recensement des sujets juifs en résidence sur la commune » établi par le maire de Sillé-le-Guillaume. On ne sait pas pourquoi, ils sont venus habiter en Sarthe. Ils habitent alors au 31 rue du Docteur Touchard à Sillé-le-Guillaume.



*Jeanne ISRAËL*

*Centre de documentation Juive Contemporaine*



*Myrtil ISRAËL*

*Collection Claude Hess*

Par la suite, ils sont obligés de quitter Sillé-le-Guillaume pour Saint-Rémy-de-Sillé afin de permettre le relogement du propriétaire de leur logement, M. LEBRETON, qui souhaite quitter Nantes pour se réfugier avec sa famille en Sarthe. En effet, leur logement a été bombardé et ils sont à la rue avec leurs deux filles et un bébé. Cela nécessite le déménagement de la famille ISRAËL ce qui est interdit aux Juifs. Après échange avec la mairie, le notaire obtient l'autorisation de récupérer le logement pour M. LEBRETON et sa famille. La famille ISRAËL s'installe alors rue de Beaumont à Saint-Rémy-de-Sillé le 25 septembre 1943. Dans une note en février 1944, le Préfet indique qu'ils sont bien considérés et n'ont jamais donné lieu à aucune remarque particulière.

Pendant la guerre avec la mise en place du régime de Pétain, la fratrie Israël subit de multiples persécutions comme des millions d'autres personnes de confession juive. A partir de 1941, ils doivent, notamment, porter l'étoile jaune. A Saint-Rémy de Sillé, ils doivent pointer tous les jours en mairie, ne peuvent pas posséder de poste de TSF et ne doivent pas fréquenter les lieux publics de la commune

## **Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe**

Ils sont tous les trois arrêtés par la Feldgendarmerie à Saint-Rémy-de-Sillé le 26 janvier 1944 et emmenés à la prison du Vert Galant au Mans. Ils sont ensuite emmenés au camp d'Auvours à Champagné le même jour vers 23 heures. Ils sont ensuite envoyés à Drancy où ils arrivent le 30 janvier 1944. Ils y sont internés sous les matricules 13 338 à 13 390.

Ils sont ensuite déportés par le convoi n° 68 au départ de Drancy le 10 février 1944. Le convoi arrive à Auschwitz le 13 février 1944. 236 hommes et 61 femmes sont sélectionnés pour les travaux forcés. Les 1 229 déportés restants sont gazés dès leur arrivée. Jules, Myrtil et Jeanne ISRAËL meurent alors dans les chambres à gaz d'Auschwitz le 15 février 1944.

14	<b>Marie KRAJZELMAN</b>	
	Arrêtée le 22 juillet 1944 à Paris Déportée par le convoi 77 le 3 août 1944 Morte en déportation à Auschwitz	

Marie est la dernière fille d'une famille de 4 enfants. Elle est la fille de David et Henda KRAJZELMAN. Elle est née le 15 août 1935 à Paris, réside au 17 rue Basfroi dans le 11ème arrondissement puis fréquente l'école située au 4 rue Keller.



*Association pour la mémoire des enfants juifs déportés*

Ses parents, David et Henda sont tous les deux d'origine polonaise. Elle a deux frères Joseph et Marcel nés à Varsovie le 26 janvier 1924 et le 21 avril 1929. Elle a également une sœur Zyza dont on sait seulement qu'elle est âgée de 18 ans en 1944.

Très jeune, Marie se retrouve seule puisque ses parents et son frère Joseph sont déportés dès 1942 : le 27 mars 1942 pour son père (convoi n°1), le 31 août 1942 pour sa mère (convoi n°26) et le 16 septembre 1942 pour son frère (convoi n°33). Ils meurent tous les quatre à Auschwitz probablement dans les chambres à gaz. Seule, sa sœur Zyza parvient à se réfugier en zone sud et échappe donc à la déportation. Nous n'avons pas d'informations sur le sort de son frère Marcel entre 1942 et 1944.

Lorsque le père de Marie, David est arrêté et déporté, il est probable que pour la protéger sa mère décide d'envoyer Marie dans la Sarthe où elle arrive le 22 mai 1942. Marie est alors placée à la pension tenue par Mme HOUSSIN à Cérans-Foulletourte qui accueille plusieurs enfants juifs. Elle est ensuite recensée à la sous-préfecture de La Flèche le 9 juin 1942 par Mme HOUSSIN.



Collection Suzanne Cros

Marie est arrêtée avec 8 autres enfants (Henri et Lucien FELDELSTEIN, Fanny GOLDSOBEL, Marcel et Rachel REDER, Cécile et Jacques TYLBOR) le 14 octobre 1942 chez Mme HOUSSIN suite à une dénonciation dont on ne connaît pas l'auteur, certains pensant que fut le fait de Mme HOUSSIN elle-même.

## Victimes d'une dénonciation ?

On ne peut pas faire parler les morts et c'est dommage ! Marguerite Houssin était peut-être la seule personne à savoir pourquoi les enfants juifs qu'elle hébergeait à titre onéreux dans sa pension furent tous arrêtés chez elle. Furent-ils victimes d'une dénonciation comme certains survivants le soupçonnent ou, tout simplement, de l'implacable machine de répression de la Gestapo ?

Quand les gendarmes allemands se présentèrent à la pension, leur officier tenait en main la liste complète de tous les enfants. Par qui, par quelle administration avait-elle été dressée et communiquée aux Allemands ?

Contre l'hypothèse d'une dénonciation, il faut se rappeler que les autorités allemandes connaissaient parfaitement, grâce aux préfectures, notamment, les noms et adresses de tous les Juifs. Et ces derniers avaient été recensés en mars. En outre, l'arrestation des enfants de Cérans-Fouletourte ne fut pas une opération isolée. On ralla beaucoup de Juifs dans la

Sarthe en cette mi-octobre 42.

En faveur de cette hypothèse, joue le fait que certains enfants n'étaient pas déclarés comme juifs et, n'étant pas encore recensés, n'avaient pu être recensés. Mais on ignore si, à Paris, leurs parents n'avaient pas signalé leur présence à Cérans-Fouletourte.

Marguerite Houssin est décédée le 24 janvier 1983 dans des circonstances qui prêtent elles-mêmes encore à rumeurs. Est-elle morte en emportant quelque secret sur l'arrestation de ses anciens petits pensionnaires ?

Elle repose au cimetière d'Yvré-le-Pôlin, dans un caveau de famille, aux côtés de son fils unique, tué en 1948 en Indochine où il servait comme caporal-parachutiste.

Lorsqu'on évoque aujourd'hui son souvenir à Cérans-Fouletourte, les langues se délient avec embarras. Deux personnes qui la connaissaient à l'époque des faits affirment par exemple qu'elles la virent faire le salut hitlérien à ses jeunes pensionnaires ! Tous ceux que nous avons retrouvés démentent formellement cette anecdote » et disent avoir conservé un bon souvenir de cette femme, même si son nom n'est pas inscrit au panthéon des « Justes parmi nations ».

Plus personne ne vient jamais fleurir sa tombe.



Le Maine Libre, 27 décembre 1994

## Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe

Les enfants sont tout d'abord emmenés au camp de Mulsanne où ils sont recensés par le docteur KOVACS vers le 15 octobre 1942. Ils sont ensuite transférés le 18 octobre 1942 au camp de Drancy mais Marie est finalement libérée du camp de Drancy le 25 octobre 1942. Elle est prise en charge par l'Union générale des Israélites de France, fondée par une loi du gouvernement de Vichy du 29 novembre 1941.

Marie est d'abord placée dans le centre Guy Patin où elle est scolarisée à l'école Lucien de Hirsh au 70 avenue Secrétan. Elle est ensuite placée dans le centre du 16 rue Lamarck (17 avril 1943), puis arrive enfin, le 11 juin 1943 dans le centre de Saint-Mandé au 5 rue Granville. C'est la dernière adresse connue où Marie a résidé avant sa déportation. Il est probable qu'elle retrouve son frère Marcel dans l'un des centres de l'UGIF puisqu'on sait qu'ils sont ensuite déportés ensemble à Auschwitz.



*Les vingt fillettes du Centre de Saint-Mandé photographiées à l'école primaire le 18 décembre 1943.  
Mémoires Juives – Patrimoine photographique.*

Marie est raflée avec tous les autres enfants de Saint-Mandé le 22 juillet 1944 sur décision d'Alois BRUNNER, commandant du camp de Drancy, en représailles à des actions résistantes. Elle est déportée de Drancy le 31 juillet 1944 avec son frère Marcel par le convoi n°77 qui arrive à destination le 3 août 1944.

Le convoi 77 est le dernier grand convoi à partir de Drancy, il comporte 986 hommes et femmes et 324 enfants. Sur les 1 310 déportés, 836 sont, dès leur arrivée, dirigés vers les chambres à gaz d'Auschwitz. Une fois arrivée au camp, Marie est assassinée le 5 août 1944 à l'âge de 9 ans, tout comme son frère Marcel âgé de 15 ans.

15	<b>Mirla MINCES</b>	
	Arrêtée le 26 janvier 1944 à Saint-Léonard-des-Bois Déportée par le convoi 68 le 10 février 1944 Survivante	

Avec le Génocide des Juifs et la politique de Vichy, la vie de milliers de personnes a été totalement bouleversée, voire détruite. Ces personnes étaient comme vous et moi, de simples humains, porteurs d'une vie rythmée par un quotidien semblable à milles autres, propriétaires d'une maison, détenteurs d'un magasin ou employés d'une entreprise, amis, collègues ou élèves d'un professeur. Ils humaient aussi sûrement l'odeur d'une baguette fraîche en passant devant la boulangerie le matin, buvaient un café sur une terrasse en été, ou contemplaient avec leurs proches le feu d'artifice le jour de la fête Nationale. Ces personnes avaient probablement des rêves, des espoirs, et des projets, tous éteints brutalement du souffle froid nazi. Aujourd'hui, nous avons un devoir : celui de mémoire. Nous devons, tous autant que nous sommes, se souvenir, se remémorer, se figurer tous les noms, tous les visages et toutes les histoires qu'ont brisé la guerre et ses crimes. Et c'est avec ce devoir que nous retracerons la vie des Juifs de Sarthe déportés à partir de 1944, ainsi que la marque indélébile de leur passage sur Terre. Mirla RAJCHSLIDT fut l'une de ces histoires interrompues par le Génocide des Juifs, et c'est celle-ci que nous nous apprêtons à-vous conter.



*Archives départementales de la Sarthe*

Mirla RAJCHSLIDT naît le 25 septembre 1904 à Varsovie, en Pologne. Issue de deux parents polonais nés dans la même ville, elle immigre en France le 22 Juillet 1929, lorsqu'elle a alors 25 ans. Elle se marie par la suite à Bernard MINCES, un polonais résidant en France et issu de Varsovie également, adoptant ainsi le nom de son conjoint après leur mariage. A cette date, Mirla est sans emploi, et seul son mari alimente financièrement leur vie commune. C'est à partir du 21 mars 1933 que leur famille s'agrandie avec la venue au monde de leur fille, Yvonne. La petite Yvonne est alors de nationalité française. On sait aujourd'hui que la famille MINCES résidait au 8 rue Arago à Romainville en 1937.

Cependant, de 1938 à 1939, la famille MINCES est amenée à faire plusieurs fois le trajet qui sépare Paris de la Sarthe sans qu'on en connaisse précisément la raison. A la date du 11 juillet 1938, la petite famille habite au Mans avant d'aménager au Champ des Pas à Saint-Léonard-des-bois, le 3 septembre

## Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe

1939. C'est installé dans une modeste maison plongée au cœur d'un petit bois que les MINCES vont s'établir, vivant une existence simple et paisible pendant un peu plus d'un an.



*Carte postale ancienne de St-Léonard des bois*

Pendant ce temps, les autorités allemandes planifient la déportation des juifs, et de 1940 à 1942, ils décident de plusieurs mesures discriminatoires envers les populations juives de la zone occupée. Une de ces mesures de persécution est celle des rafles, des arrestations massives de juifs, exécutées dans la violence et l'humiliation. La première rafle en France est celle dite du "billet vert", qui conduit à l'arrestation de 3 700 hommes juifs étrangers ; le nom de cette rafle est dû à la couleur du papier de la convocation adressée aux arrêtés. Le mari de Mirla est arrêté le 14 mai 1941 et interné au camp de Pithiviers lors à la rafle du "billet vert". Pithiviers est un camp de passage servant d'escale avant la déportation des juifs polonais au camp d'Auschwitz-Birkenau. On peut supposer qu'il y périra, car aucune trace de lui ne subsiste après sa déportation.

Mirla et sa fille ne sont pas arrêtées ce jour-là, mais elles n'échappent pas au recensement des juifs opéré sur ordre de la Préfecture par les maires des communes, cela sera chose faite dans une lettre adressée à la Feldkommandantur 755 le 11 décembre 1941. Ne pouvant ignorer l'urgence de la situation, Mirla MINCES se terre avec sa fille dans leur maison à Saint-Léonard-Des-Bois, ses seules actions administratives étant de renouveler sa carte d'identité, valable durant de très courtes périodes. Le 27 décembre 1941, dans le recensement des israélites, Mirla MINCES joue la carte de l'honnêteté en reconnaissant "appartenir à la religion juive". Ce recensement est transmis à la Feldkommandantur 755, qui lui adresse trois étoiles jaunes le 4 juin 1944. Portant alors cousu sur ses vêtements l'idéogramme qui la condamnera à la déportation, Mirla MINCES poursuit sa quête de discrétion et de semblant de normalité, en continuant de vivre dans sa maison à Saint-Léonard-Des-Bois avec sa fille, à la recherche d'un emploi. Elle et sa fille sont alors mentionnées dans une enquête de l'inspecteur des renseignements généraux du 5 juin 1942, projet qui avait pour but de tracer les juifs en Sarthe et qui avait déjà établi une fiche sur son mari. Malgré sa condition juive, Mirla MINCES parvient à recevoir un contrat de travail en tant que femme de ménage au service d'un instituteur nommé Camille SIMON.

Malheureusement, la période de répit qui s'écoule pour Mirla MINCES et sa fille entre l'arrestation de son mari et la sienne s'avère étroite, lorsque le 26 Janvier 1944, la polonaise est arrêtée chez elle en même temps qu'une soixantaine d'israélites. Elle est d'abord envoyée à la prison du Vert Galant au Mans dans le froid et le noir d'une nuit marquée par la peur et le doute. Elle est à ce moment en compagnie d'une femme, Yvonne HERSZBAUM, qui écrira des lettres, racontant les terribles conditions de leur déportation. Peut-être ces deux femmes se parleront, se rassureront, peut-être se colleront-

elles l'une à l'autre pour se réchauffer, ou peut-être ne se remarqueront-elles jamais, confondues dans la foule d'israélites frigorifiés par l'impassibilité des autorités allemandes ?

Pendant ce temps, la fille de Mirla MINCES, Yvonne, est confiée à sa tante Zelda, avec qui elle s'échappera clandestinement de la commune en fin Janvier 1944, échappant ainsi à la déportation que subit sa mère.

La prison du Vert Galant au Mans n'étant qu'une escale administrative, Mirla MINCES et les 69 autres juifs arrêtés sont aussitôt envoyés dans le camp d'Auvours à Champagné, un "dulag" (ou Durchgangslager, un camp de transit). Ils y arrivent vers 23h, d'après la même lettre d'Yvonne HERSZBAUM. Les conditions de détention au camp d'Auvours y sont déplorables : d'après la lettre de Mme HERSZBAUM, les détenus doivent affronter le froid et la faim avec un tas de paille en guise de lit. Une lettre du préfet de la Sarthe mentionne l'arrivée du convoi de Mirla MINCES par la demande d'une certaine quantité de pain (35 kg) au Directeur de Ravitaillement Général, désignée comme "urgente".

C'est le 30 Janvier 1944 que Mirla arrive au camp de Drancy, un important camp de concentration situé au nord-est de Paris et ayant concentré la majeure partie des juifs de Sarthe avant leur déportation dans les camps d'extermination. 13387, tel est le matricule qui lui est assigné, devenant ainsi un chiffre parmi des milliers d'autres, un nom sur une liste, un corps étendu sur une paillasse, une bouche à nourrir, une âme dans l'oubli, une existence dont on s'efforce de vider la substance. Elle y reste 11 jours, combattant froid et faim dans la plus grande solitude, sans nouvelle de sa fille ou de la tante Zelda. Elle intègre alors, après un voyage en autobus du camp de Drancy à la gare de Bobigny, avec 1 501 autres prisonniers, le convoi 68 en direction d'Auschwitz. Il suit l'itinéraire habituel, le "Deutsche Reichsbahn", littéralement le "chemin de fer de l'Empire allemand", qui traverse le nord-est de la France et le coupe l'Allemagne afin d'arriver au camp polonais.

Le convoi 68 se présente à Auschwitz le 13 février 1944. C'est probablement ici qu'elle prend conscience de l'ampleur de la détermination nazie, en se rendant compte du terrible sort réservé à ses semblables. Humiliés, affamés, apeurés et contraints au travail pour les plus chanceux, c'est avec la plus grande froideur qu'ils sont exterminés, leur ôtant la vie après leur avoir ôté leur humanité et leur dignité. Dans ces camps, plus rien n'est humain, tout n'est qu'horreur. Parmi son convoi, 236 hommes sont sélectionnés pour les travaux forcés et tatoués des numéros 17 3708 à 173 917, ainsi que 61 femmes qui sont tatouées des numéros 75 340 à 75 400. Les 1 229 déportés restants sont gazés dès leur arrivée. On lui ôte à son arrivée sa bague en or, probablement sa bague de mariage, et elle est classée en tant que "Hausfrau" sur la liste de son convoi. Faisant partie des personnes "aptés au travail", on peut supposer qu'elle a été contrainte aux travaux forcés.

Elle fait ensuite partie des survivantes d'Auschwitz. La seule information que l'on détient d'après sa libération du camp est une demande de carte d'identité faite le 20 octobre 1945, et qui lui sera remise le 2 novembre 1945. On sait également qu'elle a reçu un certificat d'indigence, attestant qu'elle ne possédait ni domicile ni meuble de valeur, le certificat lui octroyant alors, selon sa définition, des prestations et aides sociales. En réalité, ce certificat lui permet surtout de renouveler sa carte d'identité sans avoir à payer les frais liés à son renouvellement (d'environ 100 francs). On ne dispose d'aucune information témoignant de son lieu de domicile ou contact avec ses proches après son retour d'Auschwitz.

16	<b>Jacques NEUWIRTH</b>	
	Arrêté le 18 février 1944 à Sablé-sur-Sarthe Déporté par le convoi 70 le 30 mars 1944 Mort en déportation à Auschwitz	

Durant la Seconde Guerre mondiale, beaucoup de juifs ont été déportés et ont vécu dans des conditions difficiles qui ont causé la mort de millions d'entre eux. Jacques Harris Neuwirth est l'un d'eux.

De nationalité française, il était casquettier et venait de Paris où il était né le 27 novembre 1920. Ses parents s'appelaient Harris Neuwirth et Aline Lavigne. Nous n'avons pas plus d'informations sur le passé du jeune homme, ou même ses parents.

Alors qu'il vient à Sablé-sur-Sarthe pour se marier et y établir un commerce, il est arrêté par la Feldgendarmerie de la Flèche le 18 février 1944. Par la suite, le jeune homme de 23 ans est conduit le 19 février 1944 à 8 heures devant le Commandant de la Police de Sûreté Allemande. Le lendemain de son arrestation, le jeune homme est transporté par la gendarmerie de Sablé au siège de la Gestapo, 92 rue des Fontaines, au Mans. Aujourd'hui cette rue est appelée Rue des victimes du nazisme.



*Sablé-sur-Sarthe dans les années 30*

Il est ensuite envoyé à Drancy où il est interné sous le matricule 16 428. De 1941 à 1944, le camp d'internement de Drancy était la plaque tournante de la politique de déportation antisémite en France. Neuf Juifs déportés de France sur dix passent par le camp de Drancy avant d'être déportés. En 1942 et 1944, une soixantaine de convois de déportés juifs partirent de Drancy d'où son surnom « d'antichambre de la mort ».

Quelques jours après, il est déporté dans le convoi n°70 qui arrive à Auschwitz le 30 mars 1944. Ce convoi est parti de la gare de Paris-Bobigny le 27 mars 1944. A bord, il y a 1 025 déportés dont 609 hommes et 410 femmes. Selon Serge Klarsfeld, il y a eu plusieurs évasions dont cinq déportés qui ont réussi à sauter du train en cours de route. A son arrivée, les autorités ont sélectionné 380 hommes

## Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe

pour les travaux forcés, Jacques Neuwirth en fait partie probablement du fait de son jeune âge. Le reste du convoi a été gazé soit un total de 492 personnes assassinées dès leur arrivée en Pologne.

Jacques NEUWIRTH est ensuite envoyé au camp de Buna-Monowitz, également appelé Auschwitz III, où des centaines de milliers de prisonniers se tuent à la tâche dans des conditions meurtrières. Les journées de travail durent 12 heures chaque jour sans pause, sinon il y a des punitions sévères. Les prisonniers doivent produire un ersatz de caoutchouc pour soutenir l'effort de guerre allemand. Établi en 1942, il renferme environ 12 000 prisonniers, pour une grande majorité c'est des juifs. C'est le plus grand camp de travail en activité d'Auschwitz. L'espérance de vie des travailleurs juifs n'est pas longue, trois à quatre mois seulement, comme pour Neuwirth qui est décédé deux mois après son arrivée à Auschwitz, le 23 mai 1944.



Camp de concentration de Monowitz (1941), Archives fédérales allemandes.

Son nom est inscrit sur le mur des déportés de la Sarthe, seule endroit qui garde aujourd'hui une trace de sa mémoire.

17	<b>André SALOMON</b>	
	Arrêté le 11 mai 1944 à Lamnay Déporté par le convoi 76 le 30 juin 1944 Mort en déportation à Auschwitz	

Durant la Seconde Guerre mondiale, les autorités françaises en zone libre et les autorités allemandes en zone occupée ont multiplié les lois et règlements contre les Juifs français et étrangers vivant en France. Ainsi près de 6 millions de Juifs sont victimes de la Shoah. La Pologne, pays le plus touché par ce génocide avait dans ses terres plusieurs centres de mise à mort comme celui d'Auschwitz qui était également le principal camp de concentration. Dans ce récit nous aborderons l'histoire tragique d'une famille qui fut bouleversée à jamais après la disparition d'un père, d'un mari, d'un ami, cet homme engagé pendant la Guerre s'appelait André Raben SALOMON.



*Collection Michèle Durand*

André SALOMON est né le 17 juin 1898 à Paris dans une famille juive française, originaire de Lorraine et qui vivait en France depuis 5 générations. Il avait grandi dans les traditions juives avec ses oncles et tantes à la suite du décès de ses parents.

A la déclaration de guerre de 1914, son oncle s'engage et meurt au combat en 1916. Trois jours plus tard, André, s'engagea à son tour en avançant de 6 mois l'âge d'appel de sa catégorie, il n'est pas impossible que la mort de son oncle, qui avait l'âge de son père (44 ans) ait été un facteur de son engagement. C'était donc un jeune patriote qui s'engagea dans la Grande guerre en 1916 en souhaitant le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, une vraie preuve de patriotisme. Blessé à Verdun à la suite d'un éclat d'obus, il quitte le front avant de s'engager à nouveau en 1918.

De retour du front, il s'était marié à Dita avec qui il eut deux enfants, Jacques et Michelle. Il était commerçant et était domicilié au 37 rue Vanneau à Paris

En 1940, il avait fui vers l'Espagne avec sa famille à la suite de l'avancée des troupes allemandes, mais à la frontière et par fidélité au Maréchal il avait renoncé à s'expatrier. Par la suite, devant la trahison de Pétain, il entra dans la résistance à l'invitation de Serge Roche, son ami d'enfance et officier de la

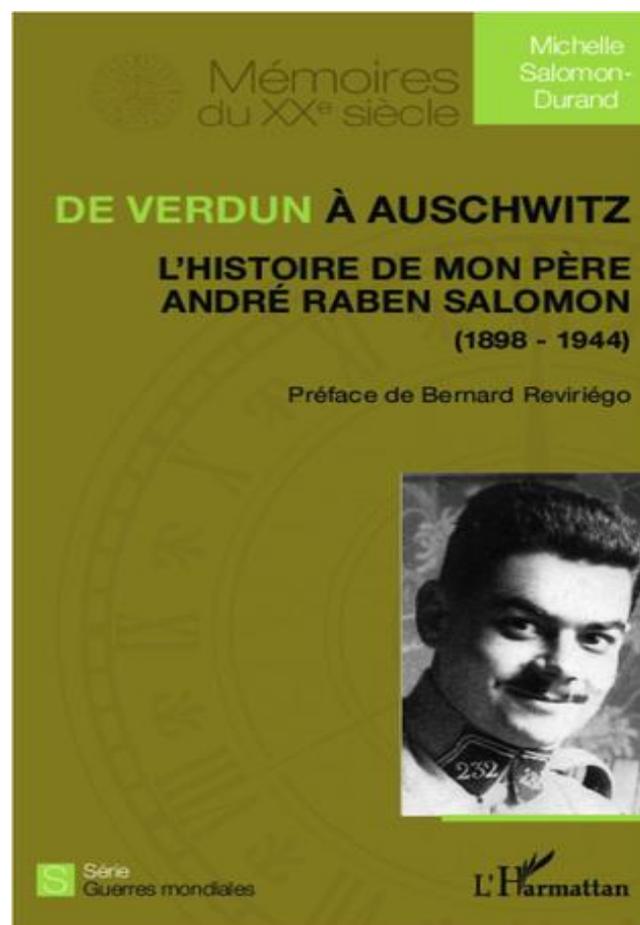
Résistance. A partir de 1943, il est membre du réseau des Francs-Tireurs et Partisans. Il prit part à la collecte de renseignements militaires permettant la destruction par les Alliés de péniches convoyant des chars sur la Seine

Selon Serge Roche, André était allé en Sarthe en 1944 pour se renseigner sur les mouvements des troupes allemandes. Il s'était caché, notamment, dans un hôtel de Lamnay prétendant une maladie du cœur. Il avait profité de cette occasion pour échanger avec les soldats allemands afin d'obtenir secrètement des informations au sujet des soldats stationnés à Mamers. Cependant, son manque de pouvoir discrétionnaire avait amené les autorités à le suspecter.

Sa vie bascula réellement lorsqu'il fût arrêté par le Capitaine Tournemire à 2 heures du matin le 11 mai 1944 à Lamnay. Lors de son arrestation, des livres écrits en anglais furent découverts dans sa chambre par le Sergent officier Dreux, il s'agissait probablement de recueils de codes secrets pour transmettre des messages. Au moment de son arrestation, il avait veillé à donner une fausse adresse (29 rue de Marbeuf à Paris) afin d'éviter des représailles à l'encontre de sa famille.

Il fut alors transféré pendant un mois à la prison des Archives du Mans avant de rejoindre Compiègne puis Drancy. Le 30 juin 1944, il fut déporté par le convoi 76 de la station de Bobigny jusqu'au camp d'extermination d'Auschwitz en Pologne. Ce convoi avait à son bord 1 156 personnes avec 167 enfants. Lorsqu'il arriva, il fut gazé à Auschwitz le 4 juillet 1944.

Sa fille Michelle Salomon Durand, née à Nantes en 1933, était biologiste nutritionniste. Désormais retraitée, elle publia en 2013, un livre qui raconte l'histoire de son père entre souvenirs d'enfance et archives elle retrace l'histoire de son père André SALOMON.



18	<b>Marthe SIMON</b>	
	Arrêté le 26 janvier 1944 au Mans Déportée par le convoi 68 le 10 février 1944 Morte en déportation à Auschwitz	

La mémoire, ce mot nous est tous familier par tous les sens qu'il prend. On a tous déjà eu cette sensation, d'une personne proche décédée, cette sensation désagréable et culpabilisante qu'avec le temps son rire, son image, sa vie s'efface petit à petit dans notre mémoire. La seconde guerre mondiale a constitué un réel bouleversement funeste pour l'histoire, bafouant les principes moraux, les nazis ont humilié et massacré des millions de juifs. Cette haine nazie a emporté des millions d'innocents tout droit vers la mort, ainsi leur vie passée est tombée dans l'oubli. Pourtant il est de notre devoir de les garder en mémoire, se souvenir d'eux pour faire vivre chacun un peu d'eux à travers de nous. Marthe SIMON est l'une de ces victimes, qui mourra à cause de la haine des autres.

Marthe était une femme simple et indépendante. Elle était née à Rosheim en Alsace, le 13 mai 1892 et avait malheureusement perdu son mari nommé Achille Simon. Cette négociante en tissus s'installa au Mans, 26 rue Couthardy et ouvrit sa propre boutique de tissus à quelques pas de chez elle, au 11 place de la République, elle décida de la nommer "Aux tissus élégants".



*La place de la République, sous l'occupation allemande, Ouest-France*

Ainsi le début de l'effroyable cauchemar des juifs commença en 1940. Marthe subit de nombreuses persécutions, plus violentes les unes que les autres. Dès le 21 janvier 1941, elle est dans l'obligation de trouver un autre gérant non juif pour la remplacer dans son propre magasin de tissus. Son commerce a été ensuite aryanisé le 5 février 1941 et a été fermé le même jour. Ainsi, Marthe a progressivement perdu tout contrôle sur sa propre boutique, perdant alors tous ses biens matériels pris par les Nazis. Marthe a également perdu tous ses biens immobiliers, en effet suite son recensement sur la liste des israélites, elle a déclaré son terrain dans le Bas-Rhin et sa maison en centre-ville du Mans. Suite à cela, elle a été expulsée le 26 juin 1942 de son logement. Le préfet lui annonçant dans une lettre son obligation d'aller résider dans un autre logement occupé par une famille juive, puisque son logement 11 rue de la République au Mans est réquisitionné pour un dénommé M. RIGLER, ressortissant français. Elle est donc logée au 14 boulevard de la République où se trouve actuellement le mémorial sarthois de la déportation.

## Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe

Comme des milliers de personnes, Marthe n'échappe pas à la déportation. Elle est arrêtée deux ans après l'expulsion de son logement, le 26 janvier 1944 et emmenée à la prison du Vert Galant au Mans. Elle est immédiatement transférée au camp d'Auvours à Champagné où elle arrive vers 23 heures comme une soixantaine de juifs arrêtés par la Gendarmerie allemandes les 26 et 27 janvier. Elle ne reste dans ce camp que 4 jours avant de partir pour Drancy dans la banlieue parisienne, le 30 janvier 1944. Elle y reste 11 jours sûrement interminables avant d'être déportée à Auschwitz le 10 Février 1944.

Et l'heure fatidique arriva pour cette femme solitaire, courageuse jusqu'au bout. Il était temps pour elle de mourir, non pas parce qu'elle était vieille ou malade mais parce que des gens qu'elle ne connaissait même pas la haïssaient. Elle fut fouillée à Drancy, ici on nota méticuleusement sur le carnet de fouille n°82 qu'elle possédait 3 850 francs qui lui seront sûrement volés lâchement par les Nazis Elle quitta son lieu d'internement, le 10 février 1944 sous le matricule d'internement 13 365. Elle fit parti du convoi n°68 qui l'envoya tout droit vers l'enfer, plus communément appelé le camp d'Auschwitz, elle y arriva le 13 février 1944. Des hommes ainsi que quelques 61 femmes ont alors été sélectionnés pour les travaux forcés et tatoués des numéros 173 708 à 173 917.



*Album d'Auschwitz, photo n°12*

Marthe comme toutes les autres femmes et enfants au nombre de 1 229 déportés vont se diriger vers les chambres à gaz pour y mourir le jour de leur arrivée, le 15 février 1944 à l'âge de 51 ans. Marthe est tristement déclarée : « morte en déportation » à Auschwitz.

19	<b>Liba, Denise et Rachel SOKOLOWSKI</b>	
	Arrêtées le 26 janvier 1944 à Saint-Jean-de-laMotte Déportées par le convoi 68 le 10 février 1944 Mortes en déportation à Auschwitz	

Le génocide des Juifs durant la Seconde guerre mondiale prend forme dans nos esprits à travers de multiples images et témoignages sur l'horreur subie par ces femmes et ces hommes dans les camps de concentration et d'extermination. La réalité est là, face à nous. Elle s'incarne dans ces millions de victimes. C'est pourquoi, retracer la vie de cette famille permet aujourd'hui de mieux comprendre les horreurs commises par les nazis durant la Seconde Guerre Mondiale.

Née le 16 février 1908 à Konskie, en Pologne et fille de Wolf Grundmann et de Chana Glas, Liba Hendla Sokolowski, n'imaginait pas un seul instant, que sa vie pouvait basculer en si peu de temps, et pourtant c'est ce qu'il se produisit lors de l'année 1944. Liba, jeune femme polonaise est arrivée en France en 1930 venant travailler chez sa sœur à Metz qui était, à cette époque, vendeuse de vêtements.



*Les archives départementales de la Sarthe*

Elle se marie en juin 1935 à Herszeck Sokolowski, né le 8 mai 1907 à Konskie. Tailleur de profession, il était veuf et père de deux enfants : Wolf né en 1928 et Denise né le 12 octobre 1932 à Paris. Ensemble, ils eurent deux petites filles, Hélène et Rachel. Devant la menace allemande, la famille recomposée décide de fuir Paris pour s'installer le 9 septembre 1939 à Saint-Jean-de-la-Motte.

C'est à cette même date qu'Herszeck décide de s'engager volontairement dans l'armée, il se trouve alors dans l'obligation de partir au Maroc en tant que travailleur militaire, cependant, il est, très peu de temps après, démobilisé et doit donc revenir en France en 1941. En décembre 1942, alors qu'il cherche à se réfugier dans le Sud de la France pour fuir les Allemands, il est arrêté au passage de la ligne de démarcation. Il est alors transféré à Drancy avant d'être placé dans le convoi n°32 le 14 septembre 1942 en direction d'Auschwitz. Ce convoi comprenait alors 640 hommes, 340 femmes et près de 60 enfants transportés vers l'inconnu et serrés les uns contre les autres. Arrivé à destination le 16 septembre 1942, quelques hommes et quelques femmes sont sélectionnés pour le travail forcé. Seuls 45 personnes furent rescapées de ce convoi. Herszeck n'en fit pas parti puisqu'il mourut à cette date, en 1942 à l'âge de 35 ans alors même que sa femme Liba ignorait son lieu de détention et n'avait aucune nouvelle de lui. C'est notamment pour cette raison, qu'il ne verra pas la naissance de sa troisième fille, Rachel, sœur d'Hélène, le 18 octobre 1942, à la Flèche.



*Herszeck Sokolowski*  
*Collection Hélène Veisman*



*Rachel Sokolowski*  
*Archives départementales de la Sarthe*

Peu après la mort d'Herszeck, Liba, Rachel et Denise se cachent dans une ferme à proximité de La Flèche mais suite à une dénonciation, dont on ne connaît pas la source, elles sont arrêtées le 26 janvier 1944 malgré la tentative du maire, M. Patouet de les avertir. Elles sont alors emmenées à la prison du Vert Galant, au Mans mais n'y restent pas très longtemps puisque c'est à 23 heures, que ces dernières rejoignent le camp d'Auvours à Champagné avant d'être déportées à Drancy puis à Auschwitz le 10 février 1944.

Il faut aussi savoir qu'il y eut environ 79 convois de la déportation de Juifs partis de France sur trois années, notamment depuis le camp de Drancy et à destination d'Auschwitz. On constate donc que toutes les trois, ont subi le même parcours dans le convoi n°68 qui emportait avec lui près de 1 500 déportés. C'était d'ailleurs un convoi exceptionnellement long avec un nombre de passager bien supérieur à la moyenne habituelle. Beaucoup de juifs de nationalité française s'y trouvaient et il y avait notamment 560 personnes qui étaient nées en France.

Une fois arrivé à Auschwitz, les déportés subissent le processus habituel réservé aux détenus. Des prisonniers accueillent les victimes et ils sont ainsi contraint de former deux files, hommes et garçons d'un côté et femmes et filles, de l'autre puis les médecins SS procèdent à la sélection. En fonction de leur apparence physique, les prisonniers sont soit envoyés vers les travaux forcés soit directement aux chambres à gaz. Avant leur entrée dans ces dernières, les victimes auxquelles on fait croire qu'elles allaient subir un processus de désinfection, reçoivent l'ordre de se déshabiller puis, une fois la fermeture des portes, du gaz est libéré.

Liba et ses deux filles empruntèrent un chemin les menant tout droit aux chambres à gaz, symbole de la barbarie nazie, où du zyklon B était jeté sous forme de granulé depuis une ouverture au plafond, provoquant donc dans l'immédiat, une mort par étouffement. L'opération durait entre 5 et 20 minutes.

Cette famille a donc subi une mort instantanée avant même d'avoir véritablement connu le camp de concentration d'Auschwitz.

20	<b>Jacques, Marthe, Myriam, Liliane et Simone SONNENBLICK</b>	
	Arrêtés le 25 juillet 1944 à Paris Déportés par le convoi 77 le 31 juillet 1944 Morts en déportation à Auschwitz	

Notre travail de recherche repose sur la vie des enfants SONNENBLICK issus d'une famille de confession juive.

Rebecca SONNENBLICK née KATZ, le 11 avril 1902 et Aron SONNENBLICK, né le 23 mars 1901, ancien fondateur, sont tous les deux les parents des enfants déportés et sont de nationalité polonaise. Ils résidaient ensemble à Paris au 196 avenue Jean Jaurès dans le 19ème arrondissement, avec leurs neuf enfants dont Myriam (04 juin 1933), Marthe (19 novembre 1934), Jacques (16 août 1937), Liliane (1<sup>er</sup> novembre 1938) et Simone (23 août 1940) mais aussi Maurice, Mignon, Perla et Fernand dont on ne connaît pas les dates de naissance mais on peut supposer qu'ils sont les aînés des enfants nés dans les années 30 du fait qu'ils restent avec leurs parents à Paris pendant la guerre.

Le 8 septembre 1939, Liliane, Jacques, Marthe, Myriam et Simone sont confiés à des familles en Sarthe probablement pour les mettre à l'abri du conflit qui vient de débiter. Ils sont d'abord placés à Evallé chez M. GERMAIN. Ils n'y resteront pas car d'après une lettre envoyée au maire d'Ecorpain par Rebecca, les enfants y étaient battus et elle préféra les retirer pour les placer à l'été 42 chez la famille VIVET, à la ferme Les Chalonges.

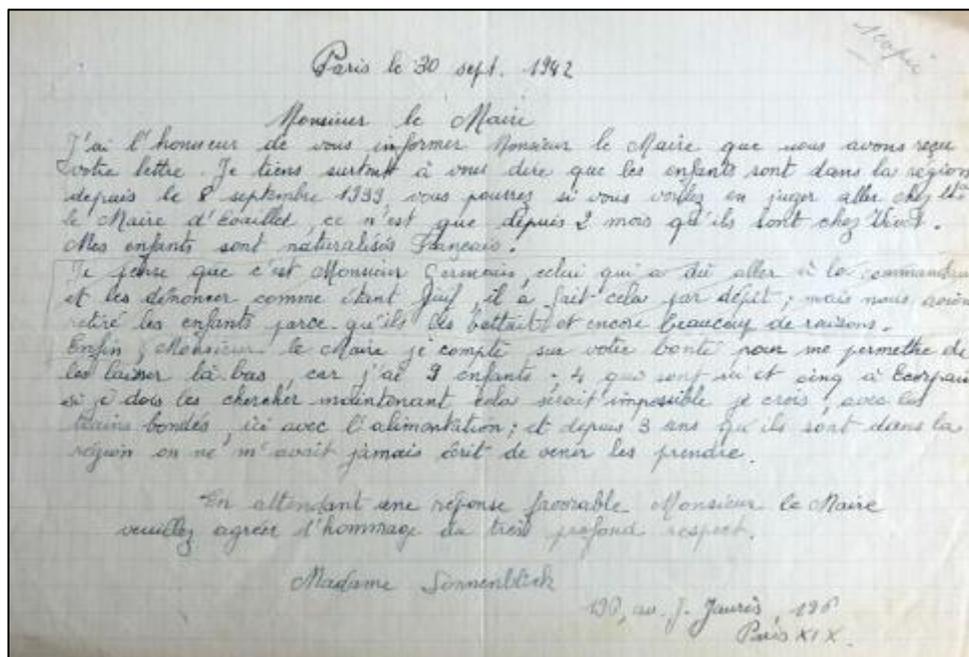
Leur père est arrêté à Paris durant l'été 1942 puis déporté par le convoi n°23 qui part de Drancy pour Auschwitz le 24 août 1942. On ne connaît pas le sort qui l'attend mais il meurt probablement en déportation puisque sur les 1000 déportés du convoi, 908 meurent dès leur arrivée.



*Simone, Myriam et Marthe SONNENBLICK et leurs petits frères à Neuilly (Document CERCIL)*

Au vu des circonstances et afin d'appliquer les directives préfectorales, le maire d'Ecorpain envoie une lettre à Rebecca lui demandant de venir chercher ses enfants, placés dans une famille d'Ecorpain, "le plus tôt possible". Elle lui répond alors en expliquant qu'il lui est impossible pour elle de venir les

récupérer à cause des trains bondés, elle exprime son étonnement en précisant que les enfants sont dans la région depuis 3 ans et qu'il ne lui a jamais été demandé de les récupérer auparavant. Elle dit ensuite compter sur la "bonté" du Maire pour accepter de les garder dans la région. Par la suite, le 2 octobre 1942, le Maire d'Ecorpain décide d'envoyer une lettre au Préfet afin d'obtenir des instructions suite à la demande de Mme SONNENBLICK. La réponse du préfet n'a pas été retrouvée, mais nous savons que le Préfet à lui-même décidé d'envoyer une lettre à la SIPO-SD du Mans pour lui aussi recevoir des instructions. La réponse de la SIPO-SD du Mans reste inconnue mais les enfants sont arrêtés quelques jours plus tard et emmenés au camp de Mulsanne où ils sont recensés le 15 Octobre 1942.



Archives départementales de la Sarthe

Par la suite, les enfants sont envoyés au camp de Drancy le 18 Octobre 1942. Ils ne sont pas déportés mais pris en charge par l'Union générale des israélites de France (UGIF) qui place les enfants du 9 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 1942 dans la maison pour enfants de Montgeron dans l'Essonne. Jusqu'à leur déportation, les enfants vont être placés dans différentes institutions gérées par l'UGIF à Paris (rue Lamarck et rue Guy-Pantin) puis au centre UGIF du 67 rue Edouard Nortier à Neuilly. C'est dans cette clinique désaffectée transformée en centre de l'UGIF qu'ils sont arrêtés en juillet 1944 lors de la "Rafle de Neuilly". Décidée par Alois BRUNNER, cette rafle conduit à l'arrestation des enfants des centres de l'UGIF de la région parisienne dans la nuit du 21 au 22 juillet 1944 dans la région parisienne. 242 enfants et 33 adultes sont arrêtés et transférés à Drancy.

Ils sont déportés par le convoi n°77 au départ de Drancy le 31 Juillet 1944. Ce convoi est le dernier grand convoi de déportation de Juifs parti du camp d'internement de Drancy à destination d'Auschwitz-Birkenau. Ce convoi a été organisé dans l'urgence, face à la débâcle annoncée de l'armée allemande. Il est caractérisé par le nombre élevé d'enfants déportés sur décisions de l'officier SS Alois Brunner bien décidé à ne laisser aucun enfant juif derrière lui.

Le convoi arrive à Auschwitz le 3 août 1944 et les enfants sont, dès leur arrivée, assassinés dans les chambres à gaz et sont reconnus comme morts en déportation le 5 août 1944 à Auschwitz.

Rebecca et ses autres enfants parvient à échapper à la déportation et résidera par la suite rue de Romainville à Montreuil.

21	<b>Daniel, Claude et Eliane ZAKS</b>	
	Arrêtés le 26 janvier 1944 à La Flèche Déportés par le convoi 68 le 10 février 1944 Morts en déportation à Auschwitz	

Durant la Seconde Guerre mondiale, les autorités allemandes et les autorités françaises multiplient les lois, ordonnances et règlements contre les Juifs français et étrangers vivant sur le territoire national. La famille Zaks compte parmi ces juifs persécutés et victimes de l'idéologie nazie. Il s'agit d'une famille de 5 personnes de confession juive.

Le père de cette famille prénommé Chaïm est né le 15 juin 1893 à Retrekow en Pologne. Son épouse, Refika est née le 12 février 1903 à Constantinople en Turquie ; elle est la fille de Nissim Veissid et de Auaj Strega. On ne sait pas dans quelles circonstances, Chaïm et Refika se rencontrèrent mais on les retrouve, avant la guerre, installés à Paris au 321, rue du faubourg St Antoine dans le 11ème arrondissement ou Chaïm était tailleur et Refika, couturière.



Paris XIIe Avenue Ledru Rollin et Faubourg Saint Antoine

Ensemble, ils eurent trois enfants : Daniel né le 25 octobre 1934, Claudette née le 1<sup>er</sup> juin 1938 et Eliane née le 25 septembre 1940. Nés à Paris, les trois enfants étaient donc de nationalité française. L'aîné de la famille, Daniel fréquentait l'école maternelle du 6 avenue de Bouvines dans le 11ème arrondissement de Paris. Nous n'avons pas d'informations particulières sur les deux autres enfants qui étaient en bas âge au début de la guerre.

A l'automne 1940, les autorités mettent en place un recensement des Juifs qui oblige les Zaks à se déclarer. Ces recensements sont transmis à la Gestapo qui utilise ces fichiers pour l'organisation de l'arrestation des Juifs à partir de 1942. S'ensuit le 29 mai 1942, une ordonnance allemande qui impose aux Juifs le port de l'étoile jaune par tous les Juifs de plus de 6 ans, en application le 7 juin, le port obligatoire de l'étoile jaune marque le début l'affichage au grand jour de la politique de persécution du régime de Vichy.

Chaïm, le père est arrêté dès les premières déportations. Interné à Drancy, il est déporté le 22 juin 1942 dans le 3<sup>e</sup> convoi qui le conduit à Auschwitz avec 933 autres personnes. Il y meurt mais nous

## Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe

n'avons pas d'informations précises sur son décès. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il a sûrement été gazé à son arrivée.

Face à la menace de plus en plus présente, Refika envoie ses enfants à La Flèche chez M. Chauchet qui réside au 92 rue de Saint Jacques. Daniel y reçoit 3 étoiles jaunes le 27 avril 1943 car il a plus de 6 ans. Elle rejoint ses enfants à La Flèche en avril 1943 et doit signaler son arrivée aux autorités ce qu'elle fait le 21 avril 1943. Dès le 24 avril, le chef de la SIPO-SD (la gestapo) ordonne alors aux autorités françaises de procéder à l'arrestation de Refika et de ses enfants pour les conduire à Drancy. Toutefois, son état de santé conduit les autorités à renoncer à son arrestation car elle a doit être hospitalisée en urgence au pavillon Bichat de l'hôpital du Mans. Son placement rapide au sanatorium de Parigné-l'Évêque pourrait laisser penser qu'elle est atteinte de la tuberculose mais aucun document ne vient confirmer cette supposition.



*Le sanatorium de Parigné l'Evêque (carte postale)  
Cercle de recherches généalogiques du Perche-Gouët.*

Durant son hospitalisation, Daniel, Claudette et Eliane sont placés chez Mme Deveau, une cousine de Refika, domicilié au 4 boulevard Gambetta à la Flèche.



*4 boulevard Gambetta La Flèche (Google maps)*

## Sur la trace des derniers déportés juifs de la Sarthe

C'est à cette adresse que les 3 enfants sont arrêtés par la Feldgendarmerie le 26 janvier 1944 et conduits à la prison du Vert Galant au Mans puis au camp d'Auvours à Champagné. Il semblerait que les enfants aient été dénoncés par la nourrice qui les gardait sans que l'on connaisse exactement ses motivations. Ils sont ensuite transférés au Camp de Drancy le 30 janvier 1944 sous les matricules 13 349, 13 350 et 13 351.

Ils sont ensuite déportés par le convoi 68 parti de la gare de Bobigny le 10 février 1944 emportant avec lui 1502 déportés. Dès l'arrivée à Auschwitz, les enfants sont conduits à la chambre à gaz où ils meurent le 15 février 1944.

Seule survivante de la famille, leur mère Refika Zaks sort du sanatorium de Parigné-l'Évêque le 17 août 1944 et réside au 294 route d'Alençon au Mans avant de retourner à son domicile du 321 Faubourg Saint Antoine à Paris où elle demande une carte de résident privilégié en mai 1948. Notre histoire perd ensuite sa trace.

**Sitographie :**

- Les déportés juifs de la Sarthe, M. Yves MOREAU
- Mémorial de la Shoah
- Yad Vashem, institut international pour la mémoire de la Shoah
- France inter (pour la rafle du Billet Vert)
- Ouest-France
- Wikipédia

**Bibliographie :**

- Michelle Salomon-Durand, De Verdun à Auschwitz : l'histoire de mon père André Raben Salomon (1898-1944), L'Harmattan, 2013.
- Georges BENSOUSSAN, Atlas de la Shoah, Autrement, 2014
- A. Bande, P.J. Biscarat et O. Laliou (dir.), Nouvelle histoire de la Shoah, Passes composés, 2021